



HAL
open science

Le langage inclusif dans le discours politique d'Emmanuel Macron pendant la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de Covid_19

Aude Martinoli

► **To cite this version:**

Aude Martinoli. Le langage inclusif dans le discours politique d'Emmanuel Macron pendant la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de Covid_19. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03575233

HAL Id: dumas-03575233

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03575233>

Submitted on 15 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

U.F.R. Langues, Culture et Communication
Département d'Études Germanophones

Année universitaire 2020-2021



UNIVERSITÄT REGENSBURG

Lehrstuhl für
Sprach-, Literatur- und Kulturwissenschaften
Institut für Romanistik

Sommersemester 2021

LE LANGAGE INCLUSIF DANS LE DISCOURS POLITIQUE
D'EMMANUEL MACRON PENDANT LA CRISE SANITAIRE
LIÉE À LA PANDÉMIE MONDIALE DE COVID_19

Mémoire de recherche présenté en vue de l'obtention du grade de
MASTER 2 EN ÉTUDES INTERCULTURELLES EUROPÉENNES

Par Aude MARTINOLI

Sous la direction de

Madame Priscilla WIND, Maîtresse de conférences

et la co-direction de

Madame Fanny PLATELLE, Maîtresse de conférences



UNIVERSITÄT REGENSBURG

Lehrstuhl für Sprach-, Literatur- und
Kulturwissenschaften
Institut für Romanistik

Sommersemester 2021



UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

U.F.R. Langues, Culture et Communication
Département d'Études Germanophones

Année universitaire 2020-2021

MASTERARBEIT IM STUDIENGANG
INTERKULTURELLE EUROPASTUDIEN

GENDERGERECHTE SPRACHE IN EMMANUEL MACRONS
POLITISCHEM DISKURS WÄHREND DER CORONAKRISE

AUDE MARTINOLI

Matrikel-Nr. 2186393

4. Fachsemester

Erstgutachterin: FRAU PROF. DR. PRISCILLA WIND
Zweitgutachterin: FRAU PROF. DR. FANNY PLATELLE

Abgabedatum: 30. September 2021

Remerciements

Je souhaite, pour commencer, remercier ma directrice de mémoire, Priscilla WIND, maîtresse de conférences de langues et littératures germaniques, et ma seconde correctrice, Fanny PLATELLE, maîtresse de conférences en études germaniques, pour les conseils qu'elles m'ont toutes deux donné tout au long de la rédaction de mon mémoire.

Je remercie également Marc CALVINI-LEFEBVRE, maître de conférences, dont les cours s'inscrivant dans les études de genre ont éveillé mon intérêt pour ce domaine de recherche, et m'ont donné envie de rédiger mon mémoire sur un sujet s'y reportant. De plus, je le remercie de m'avoir mis en contact avec Julie ABBOU, linguiste, que je remercie de m'avoir partagé de nombreuses sources utiles à la constitution d'un corpus de recherche.

Je remercie Alena et Julia pour les conseils pour la rédaction du résumé en allemand, ainsi que mes amies Adeline et Marjolaine pour leur relecture finale. Merci également à Alice pour les nombreuses discussions qui m'ont aidée dans ma réflexion.

Je remercie tout particulièrement William pour ses relectures, ses précieux conseils et son soutien sans faille.

Table des matières

	Abstract	1
	INTRODUCTION	4
1.	LE DECALAGE ENTRE LA LANGUE ECRITE ET LA LANGUE PARLEE	6
1.1.	Les spécificités des allocutions télévisées du point de vue du langage	8
1.1.1.	Les allocutions télévisées : une langue parlée comme si elle était écrite	8
1.1.2.	La limitation dans le temps des allocutions télévisées et « les formules inclusives à rallonge »	8
1.2.	Code écrit vs. Code oral	9
1.3.	Le cas de l'écriture inclusive	10
1.3.1.	L'écriture inclusive	10
1.3.2.	Les détracteurs de l'écriture inclusive	12
1.3.3.	Comment lire l'écriture inclusive à l'oral ?	16
1.3.4.	Les enjeux du langage inclusif dans la langue allemande	17
1.4.	L'inclusivité dans les discours d'Emmanuel Macron en comparaison avec ceux d'Angela Merkel	18
1.4.1.	« Le masculin l'emporte sur le féminin »	18
1.4.2.	Comparaison avec le discours d'Angela Merkel	21
1.4.2.1.	S'adresser à un ensemble de personnes en allemand	22
1.4.2.2.	En allemand, le féminin l'emporte-t-il sur le masculin ?	23
1.4.2.3.	La langue allemande est-elle plus inclusive ?	23
2.	LA LANGUE EST POLITIQUE	25
2.1.	La langue impose une certaine vision du monde	25
2.1.1.	République et invisibilité des femmes	25
2.1.2.	Construction sociale du langage et évolutions langagières	27
2.1.3.	Étude de cas : <i>die Magd</i> et <i>das Mädchen</i>	31
2.2.	La langue permet de rationaliser et de légitimer l'ordre social	32
2.3.	Le langage comme vecteur de renversement de l'ordre établi	34
3.	DE LA REPRESENTATION DES FEMMES A LEUR CONDITION REELLE	36
3.1.	La représentation mentale du genre : le masculin générique a-t-il vraiment valeur de neutre ?	36
3.2.	La représentation des femmes dans le langage	39
3.3.	Quelle a été la place des femmes dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 ?	41
3.3.1.	Dans la sphère politique	41
3.3.2.	Dans la sphère professionnelle	43
3.3.3.	Dans la sphère familiale	43

4.	QUELLES SOLUTIONS ?	46
4.1.	Féminiser	47
4.2.	Neutraliser	50
4.3.	Utiliser des mots épiciènes ou la double désignation	51
4.4.	Réutiliser l'accord de proximité	54
4.5.	Bannir les expressions sexistes	54
4.6.	Utiliser le pluriel inclusif « iels »	56
	CONCLUSION	57
	Bibliographie	59
	Eidesstattliche Erklärung zur Prüfungsleistung	64

Abstract

GENDERGERECHTE SPRACHE IN EMMANUEL MACRONS POLITISCHEM DISKURS WÄHREND DER CORONAKRISE

Teil meines Studiums zum Erwerb des binationalen Masters in Interkulturelle Europastudien ist es, eine Masterarbeit zu schreiben. Meine Schwerpunkte sind deutsche und französische Sprach-, Literatur- und Kulturwissenschaften, sodass ich entschieden habe, ein politisches und linguistisches Thema für meine Arbeit zu wählen: *die gendergerechte Sprache in Emmanuel Macrons politischem Diskurs während der Coronakrise*.

Dafür analysiere ich vier Reden von Emmanuel Macron, die zwischen dem 12. März (Datum der ersten Ansprache bezüglich der Coronakrise in Frankreich) und dem 27. Dezember 2020 (offizielles Datum des Beginns der französischen Impfkampagne) gehalten wurden. Zudem führe ich eine Analyse der einzigen Fernsehansprache von Angela Merkel durch.

Meine Analysen beruhen auf den Gender Studies und der Sprachwissenschaft.

In dieser Arbeit untersuche ich genau, ob die gendergerechte Sprache Behinderte (mit Legasthenie und Erblindung) berücksichtigt. Auf französisch nutzt man einen „point médian“ (dies ist ein typographisches Element: „·“), um in gendergerechter Sprache zu schreiben (zum Beispiel: „tous et toutes“ (d.h. alle) umschreibt man mit „tou·te·s“). Allerdings ist dies ein Problem, da diese Schreibweise zum Beispiel für Leute mit Legasthenie, die Schwierigkeiten beim Lesen haben, noch mehr Nachteile zur Folge haben könnte. Dies ist nämlich eines der Argumente der Kritiker der gendergerechten Sprache: Sie würde Schwierigkeiten beim schulischen Erlernen und auch für behinderte Menschen mit sich bringen.

Im ersten Teil der Analyse geht es um die Unterschiede zwischen der mündlichen und der schriftlichen Sprache, und zudem um die gendergerechte Sprache und ihre Kritiker. Ich definiere den „accord de proximité“, eine ehemalige Regel der französischen Grammatik. Diese sah vor, das Adjektiv in Genus und

Numerus an das ihm direkt vorausgehende Substantiv anzugleichen. Damit wurde also nicht die männliche Kongruenz zur Verallgemeinerung verwendet, um sich auf Gruppen männlicher und weiblicher Mitglieder zu beziehen, wie es im heutigen Französisch üblich ist.

Anschließend erkläre ich den Sonderfall der Fernsehansprachen, da es sich bei den in diesem Korpus analysierten Texten um Skripte und im Fernsehen übertragene Präsidentschaftsreden handelt und es wichtig ist, diese zu kontextualisieren. Fernsehansprachen sind eine Sonderform der Kommunikation, da sie gesprochene Sprache sind, als ob sie geschrieben wären: sie weisen daher Merkmale sowohl des mündlichen als auch des schriftlichen Codes auf. Außerdem sind die Fernsehansprachen zeitlich begrenzt, und die gendergerechte Sprache wird manchmal als zu lang und damit unwirksam kritisiert. Ich frage mich also, wie wir in Fernsehansprachen eine gendergerechtere Sprache verwenden können, ohne dass sie den Zuhörern zu lang vorkommt.

Zu Beginn meiner Analyse von Emmanuel Macrons Reden spreche ich über die Regel „Maskulinum vor Femininum“, eine Grundregel der französischen Grammatik, und ich führe einen Vergleich mit Angela Merkels Rede durch, bei dem ich die Unterschiede zwischen den beiden Sprachen erkläre: Ich erläutere, wie man auf Deutsch eine Gruppe von Menschen anspricht. Dann beschäftige ich mich mit der Frage, ob im Deutschen das Femininum vor dem Maskulinum steht, sowie mit der Frage, ob die deutsche Sprache (und Deutschland im Vergleich zu Frankreich) sowohl die Geschlechtsproblematik als auch Legasthenie mehr berücksichtigt als die französische. In diesem Teil konzentriere ich mich sehr stark auf die Analyse der Personalpronomen und die Unterschiede zu ihren französischen 'Äquivalenten'.

Im zweiten Teil meiner Arbeit geht es um den politischen Aspekt der Sprache, wie sich die Sprache entwickelt hat und warum sie das getan hat: Wie wird mit Sprache ein Weltbild durchgesetzt?

In meinem ersten Unterabschnitt zeige ich, wie die Sprache verwendet wird, um ein spezifisches Weltbild durchzusetzen. Ich erwähne die Unsichtbarkeit der Frauen in der Republik, vor allem am Beispiel der französischen Bezeichnung für Menschenrechte. In der Tat heißt es im Französischen offiziell „Rechte des

Mannes“ und nicht Menschenrechte. Das Wort „Mann“ ist ein Synonym für „Mensch“. Es hat den Wert eines generischen und universellen Maskulinums, das Männer und Frauen einschließt. Anschließend beschreibe ich die soziale Konstruktion von Sprache und ihre Entwicklung, wobei ich mich auf die Arbeiten des französischen Soziologen Pierre Bourdieu stütze. Dann erkläre ich, wie die Sprache zur Rationalisierung und Legitimierung der sozialen Ordnung eingesetzt wird. Abschließend gehe ich darauf ein, wie die Sprache als Mittel zum Umsturz der bestehenden Ordnung eingesetzt werden kann.

Im dritten Teil geht es um die Rolle und Stellung der Frauen bei der Bewältigung der Pandemie in Frankreich, sei es im politischen, medizinischen oder familiären Bereich. Darüber hinaus hinterfrage ich das gedankliche Bild des generischen Maskulinums. Ich gehe der Frage nach, wie Frauen in der französischen Sprache dargestellt werden.

Bevor ich zum Schluss komme, schlage ich in meinem vierten und letzten Teil Lösungen vor, die auf eine Entmaskulinisierung der Sprache hinarbeiten. Ich stelle sechs verschiedene Lösungen vor: Feminisierung, Neutralisierung, Verwendung geschlechterneutraler Wörter oder Doppelbezeichnungen, Verbot sexistischer Ausdrücke und Verwendung inklusiver Plurale. Eine Feminisierung der Sprache ist auf verschiedene Weise möglich. Zum Beispiel, indem man nur das männliche Geschlecht als Neutrum deklariert, indem man keine generischen Maskulina verwendet, sondern Feminina, wenn sie angemessen und notwendig sind, indem man einschließende Ausdrücke und geschlechterneutrale Wörter verwendet, indem man doppelte Bezeichnungen verwendet (das maskuline Wort und sein feminines Äquivalent zusammen), indem man sexistische Ausdrücke verbietet, indem man den Plural verwendet (der ein genderneutraler Plural sein kann).

Für diese Arbeit stütze ich mich insbesondere auf die Arbeiten von Pierre Bourdieu, Anne-Marie Houdebine-Gravaud, Bernard Cerquiglini, Éliane Viennot, Charles Bosvieux-Onyekwelu und auf die *Grammaire Méthodique du Français* von Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat und René Rioul.

Introduction

L'évolution d'une langue est profondément politique car le langage perpétue des mœurs parfois ancrées depuis bien longtemps, raison pour laquelle les tentatives de changement sont souvent causes de polémiques et de débats.

Anne Marie Houdebine-Gravaud, linguiste, nous rappelle que les langues ont déjà été étudiées sous le spectre de la représentation des hommes et des femmes.¹ Cependant, elle précise que les études étaient davantage d'ordre linguistique que sociétal : c'est-à-dire qu'on ne cherchait pas à repérer et encore moins comprendre les discriminations existantes au sein des langues. D'ailleurs, la question était taboue « même en linguistique descriptive »², c'est-à-dire un domaine où il s'agit uniquement de décrire objectivement les utilisations des langues et non d'analyser de façon critique et de tirer des conclusions. En 1977, elle écrit : « Tout se passe comme si aucune analyse linguistique ne pouvait être tenue pour sérieuse si elle se pose le problème de la différence sexuelle... en la prenant comme point central de sa recherche. »³

Cependant, ce sont réellement les mouvements de libération des femmes (MLF et autres) et leurs actions militantes qui ont ouvert la porte à davantage de considération de ces sujets, notamment dans le monde académique. Quand les chercheur·e·s commencent à travailler sur le sujet, ils et elles ne se limitent pas à l'étude du « sexisme du langage au discours mais à la langue elle-même »⁴. C'est-à-dire que non seulement on relevait du sexisme dans la façon de communiquer, mais on a ensuite constaté que la langue, dans sa construction, est sexiste. Pierre Guiraud démontre une « aliénation des femmes dans et par la langue française

¹ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, vol. 106, no. 4, 2003, p. 35.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid, p. 46.

inégalitaire dans ses désignations et injurieuse pour les femmes »⁵. Il parle même, avec Marina Yaguello, de *langue du mépris*.

Depuis quelques années maintenant, le langage inclusif, notamment du point de vue du genre, fait partie des questions centrales qui reviennent de manière récurrente dans le débat public. Le langage inclusif peut être utilisé dans plusieurs domaines : linguistique, politique, social, éducatif, militant... Ce travail de recherche se concentre sur le domaine politique. Ce mémoire étudie le langage inclusif dans le discours médiatique d'Emmanuel Macron entre le 12 mai 2020 (date de la première allocution télévisée concernant l'épidémie de coronavirus de Monsieur Macron) et le 27 décembre 2020 (date du début officiel de la campagne de vaccination en France – et en Allemagne) sous le prisme du genre et plus particulièrement du langage utilisé : est-il inclusif ou non ? Dans quelles mesures ?

Pendant la période délimitée ci-dessus, Emmanuel Macron s'exprime cinq fois à la télévision. Ces discours s'adressent à la population française : aux citoyen·ne·s, mais aussi au personnel soignant, au corps médical, au gouvernement français, à l'ensemble de la sphère politique, aux entreprises, etc. La question est de savoir comment le Président français s'adresse à toutes ces personnes et de quelle manière il les évoque. Sont-ce des choix réfléchis ? Dans une certaine mesure, certainement, puisqu'un discours politique – *a fortiori* celui d'un Président – est toujours réfléchi : il a un impact important et, particulièrement lors d'une crise sanitaire liée à une pandémie mondiale, beaucoup de visibilité. Néanmoins, bien que certaines expressions inclusives comme la formule d'appel « Françaises, Français » ou l'énoncé englobant « mes chers compatriotes » soient courantes voire ancrées (puisque utilisées d'ores et déjà par les anciens présidents), et certainement pensées, il semblerait que l'emploi des formules inclusives, au sein même des textes, soient généralement aléatoires ou bien utilisés à certains endroits uniquement pour des raisons de fluidité (à l'instar de la formule « celles et ceux »,

⁵ Ibid.

parfois employée à la place de « ceux » pour des raisons essentiellement rythmiques).

Dans ce développement, il ne s'agira en aucun cas de faire une analyse du contenu politique des annonces du Président ; l'analyse sera uniquement unidimensionnelle. Elle concernera uniquement la langue qu'il emploie pour s'adresser à la population française, le corps médical, la sphère politique, et autres publics. Comme l'explique Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « la linguistique est un outil fondamental [quand il] s'agi[t] d'analyse de discours [...] »⁶. Il est important de garder à l'esprit que les mots prononcés à travers les différents discours l'ont été en temps de pandémie mondiale. « [Il] n'y a de discours – médiatique/télévisuel – que contextualisé »⁷.

Cette analyse sera basée sur les théories du genre, qui ne se veulent pas être une discipline mais une approche possible de l'analyse d'une discipline. L'approche des théories du genre stipule, entre autres, qu'il y a une distinction entre le sexe et le genre ; tandis que l'un est biologiquement déterminé, l'autre est socialement construit. Quand il s'agira d'étudier l'inclusivité du langage d'Emmanuel Macron sous le prisme du genre, nous réduirons cela à l'idée binaire d'une égalité femmes-hommes puisqu'aucun élément ne les incluant, les personnes transgenres ne rentrent alors dans aucune de ces deux cases.

1. Le décalage entre la langue écrite et la langue parlée

Dans ce travail seront étudiés plusieurs discours d'Emmanuel Macron, qui se trouvent être des formes de communication à l'intersection entre les domaines de l'écrit et de l'oral. Le français parlé n'est pas une simple énonciation du français écrit. Il inclut notamment un contexte visible, la gestuelle, le ton employé. D'un point de vue plus grammatical, à l'oral, on aura par exemple tendance à reprendre

⁶ Karine Berthelot-Guiet et Stéphanie Kunert, « Linguistique, sémiologie et sexuation », *Communication & langages*, vol. 177, no. 3, 2013, p. 118.

⁷ Marlène Coulomb-Gully, « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel ». *Mots*, n° 70, 2002.

le sujet au lieu de construire de longues phrases. Certains temps, comme le passé simple, sont par ailleurs très peu employés à l'oral. Par conséquent, il est important de prendre en compte les spécificités du français parlé. Puisque ce travail se place sous le prisme des études de genre et des approches féministes, il conviendra, après avoir rappelé les différences entre les particularités de l'écrit et celles de l'oral, d'aborder en détail la question de l'écriture inclusive.

1.1. Les spécificités des allocutions télévisées du point de vue du langage

Dans cette sous-section, il s'agira de rappeler, dans un premier temps, les spécificités des allocutions télévisées en ce qu'elles induisent une langue parlée comme si elle était écrite. Dans un second temps, nous mentionnerons la limitation dans le temps de ces dernières, qui exclue des formules trop longues. Et justement, on reproche souvent aux formules inclusives d'être « à rallonge » puisque l'un des outils employés reste ce qu'on appelle la double désignation.

1.1.1. Les allocutions télévisées : une langue parlée comme si elle était écrite

« Les discours officiels et les cours académiques sont des productions orales dont la forme est marquée par l'écrit. »⁸ : c'est ici que le français écrit et le français parlé s'entremêlent et se confondent, et d'une manière singulière. Les allocutions d'Emmanuel Macron ont été préparées en amont, les mots ont été choisis et mis sur papier. Ici, l'allocution respecte le code de « la communication écrite [qui] donne le temps d'élaborer le message [...] »⁹. Le discours est alors une mise en scène de la communication, que l'on peut analyser différemment que des paroles dites spontanément. Dans ce dernier cas, l'énonciateur·ice réfléchit sur le moment aux mots qu'il ou elle souhaite employer, il ou elle se reprend ; à l'écrit, par contre, ce processus est beaucoup plus élaboré.¹⁰ En ce sens, le discours télétransmis est une

⁸ Martin Riegel, et al., *Grammaire méthodique du français*. 3e éd, Presses universitaires de France, 2004, p. 31.

⁹ Ibid, p. 30.

¹⁰ Ibid, p. 34.

exception. Cependant, il y a des « constantes de l’oral qui tiennent à la nature même de l’oralité »¹¹.

1.1.2. La limitation dans le temps des allocutions télévisées et « les formules inclusives à rallonge »

Les formules inclusives comme la double désignation peuvent être accusées d’être interminables, puisque plus longues : on mentionne le masculin et le féminin à la suite (voici une sélection non exhaustive des emplois d’Emmanuel Macron : « celles et ceux », « aux infirmiers, aux infirmières »¹², « l’ensemble des travailleuses et des travailleurs »¹³, « caissiers et caissières »¹⁴, « chacune et chacun », « notre vie de citoyennes et de citoyens »¹⁵). Dans les discours télévisés, limités dans le temps, la double désignation peut d’autant plus poser problème. On parle alors d’économie de la langue, qui est avant tout un outil de communication.¹⁶

Ainsi, la langue employée dans les allocutions télévisées s’apparente à une langue écrite bien qu’elle soit communiquée à l’oral. Par conséquent, il est important de rappeler maintenant les différences entre les codes de la langue écrite et ceux de la langue parlée.

¹¹ Ibid, p. 37.

¹² « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la lutte contre l’épidémie de COVID-19, l’engagement des personnels soignants et la protection des personnes vulnérables, à Paris le 12 mars 2020. » *Vie publique.fr*, 12 mars 2020.

¹³ « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la mobilisation face à l’épidémie de COVID-19, la guerre sanitaire contre le coronavirus et sur les nouvelles mesures adoptées (report du 2e tour des municipales, suspension des réformes ». *Vie publique.fr*, 16 mars 2020.

¹⁴ « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur l’épidémie de COVID-19, le prolongement du confinement et le déconfinement progressif à partir du 11 mai, les aides aux entreprises et le maintien de la fermeture des frontières, Paris, 1 ». *Vie publique.fr*, 13 avril 2020.

¹⁵ « Allocution télévisée de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur l’annonce d’un nouveau confinement d’une durée d’un mois minimum pour lutter contre l’épidémie de Covid-19, le 28 octobre 2020. » *Vie publique.fr*, 28 octobre 2020.

¹⁶ Véronique Perry, « Catégories du genre linguistique et performativité : pour une expérimentation des « identités contextuelles de genre » en classe d’anglais ». *Ela. Etudes de linguistique appliquée*, vol. no 142, n° 2, 2006, pp. 201-214.

1.2. Code écrit vs. Code oral

Il y a une rupture entre ce qui est écrit et ce qui est oral. D'un point de vue historique, « [a]lors que l'oral continue d'évoluer régulièrement, l'écrit tend à se fixer, et le décalage entre les deux s'accroît [...]. »¹⁷ Les lettres muettes en sont un exemple parlant : au fil du temps et de la modification de la prononciation, de nombreux éléments non nécessaires oralement restent malgré tout graphiquement ; en effet, la prononciation et l'écriture ne se modifient pas forcément conjointement.¹⁸ Cependant, à partir de l'invention de l'imprimerie (au XV^e siècle), on assiste à une standardisation de l'orthographe.

On note par ailleurs une différence entre orthographe et graphie. En effet, notre orthographe est *fixée*, tandis que la graphie désigne la façon d'écrire médiévale, qui varie selon les époques et les régions, mais aussi des textes et de leur lectorat.¹⁹ En d'autres termes, la graphie médiévale est composée, en réalité, d'une multitude d'orthographe de cette époque, alors que notre orthographe fixée constitue la norme.

L'expression *français parlé* est péjorative. La Grammaire Méthodique du Français nous éclaire :

l'expression *français parlé* est ambiguë : elle désigne objectivement le français utilisé quand on parle (message sonore) ; mais elle est connotée négativement et en vient, comme synonyme de *populaire* ou de *familier*, à désigner un français relâché, dégradé, en un mot dévalorisé par la norme.²⁰

C'est pour cela que, de manière générale, pour certain·e·s, le français parlé s'apparente à un appauvrissement de la langue en comparaison au français écrit. En

¹⁷ Martin Riegel, et al., *op. cit.*, p. 29.

¹⁸ Jacques Chaurand, « L'ancien français (XII^e-XIII^e siècles) », Jacques Chaurand éd., *Histoire de la langue française*. Presses Universitaires de France, 2006, pp. 19-43.

¹⁹ Jacques Chaurand, *op. cit.*, pp. 19-43.

²⁰ Martin Riegel, et al., *op. cit.*, p. 31.

effet, ce dernier connaît un certain prestige, et il représente d'ailleurs la norme (« la norme du français est établie sur le modèle de l'écrit »²¹).

Maintenant que les différences entre écrit et oral ont été éclaircies, nous pouvons étudier, dans la sous-section suivante, en quoi l'écriture inclusive bouleverse ces deux notions et les rend confuses.

1.3. Le cas de l'écriture inclusive

Si ce travail se base sur les retranscriptions manuscrites des discours télévisés d'Emmanuel Macron, il est cependant important de prendre en compte les différences entre le parler et l'écrit, et notamment les mots homophones entre l'accord féminin et l'accord masculin. Certains mots se prononcent de la même façon, peu importe si leur accord est féminin ou masculin, mais leur transcription est différente. Monsieur Macron utilise ainsi « aînés », « employés », « salariés », « amis ».

Nous n'analyserons pas l'écriture inclusive des scripts des discours d'Emmanuel Macron – puisqu'il s'agit uniquement de retranscriptions. Néanmoins, l'écriture inclusive se trouvant au centre des réflexions sur le genre en linguistique, il est important de commencer par rappeler de quoi il s'agit. Nous évoquerons ensuite les arguments de ses détracteurs.

1.3.1. L'écriture inclusive

L'écriture inclusive est une manière de rédiger en n'excluant personne. En français, elle tend à rendre visible les deux genres, tandis qu'en anglais – langue dont beaucoup de mots sont basés sur le suffixe *-man* (homme) – par exemple, elle tend à neutraliser les propos.²² L'expression « écriture inclusive » est en fait la traduction littérale des termes anglophones « *inclusive writing* ». Cependant,

²¹ Martin Riegel, et al., *op. cit.*, p. 30.

²² Danièle Manesse, et Gilles Siouffi, *Le féminin et le masculin dans la langue: l'écriture inclusive en questions*. Esf sciences humaines, 2019, p. 4.

soulignons qu'il existe en anglais une nuance avec « *gender-inclusive writing* » (aussi nommé « *gender-neutral writing* »).²³ Dans sa traduction, le français perd cette subtilité. Le débat sur l'écriture inclusive, qui a émergé à l'automne 2017, s'est concentré, semble-t-il, uniquement sur l'inclusivité des genres, bien qu'en réalité, les réflexions sur l'écriture inclusives tendent à inclure toutes les personnes.

Dans son compte-rendu du livre dirigé par Danièle Manesse et Gilles Siouffi *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*, Claire Hugonnier cite Danièle Manesse, pour qui,

les aménagements proposés (trait d'union, point médian, etc.) « touchent à la nature de ce que sont les caractéristiques de la langue écrite, à la nature des liens à la langue orale qui la précède, à la configuration ordinaire des signes de l'écrit [...]»²⁴

Elle ajoute également que l'écriture inclusive augmente énormément la différence entre langue écrite et langue parlée, puisqu'elle nécessite l'ajout de caractères à ne pas prononcer lors de la lecture orale.²⁵

L'écriture inclusive, en français, penche pour l'utilisation du point médian (« · »). En effet, les tirets courts sont également utilisés, mais puisqu'ils ont déjà une fonction²⁶ (de traits d'union), tout comme les parenthèses (qui indiquent un propos secondaire et donc auxquelles il est reproché de mettre à part les terminaisons féminines et, *a fortiori* les femmes), le point médian est plus répandu. Anne-Marie Houdebine-Gravaud écrit au sujet des différentes façons d'écrire de manière inclusive :

[L]es duplications de termes ou l'usage d'un E majuscule ou de tirets (*étudiant, étudiantes*, ou *étudiant-e-s, étudiantEs, journalistes-hommes, journalistes-femmes*) pour référer aux

²³ Ibid, p. 8.

²⁴ Claire Hugonnier, « Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions* ». *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, n° 62, 2020.

²⁵ Ibid.

²⁶ Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! petite histoire des résistances de la langue française*. Nouvelle édition augmentée, Editions iXe, 2017, pp. 122-123.

femmes et aux hommes, paraissent gênantes ; pourtant leur usage s'étend comme la féminisation des titres [...]»²⁷

Remarquons tout de même que ce n'est pas parce que ces usages s'étendent qu'ils ne sont pas gênants. Peut-être est-ce la raison pour laquelle le point médian est généralement préféré ?

Cependant, un problème se pose concernant les personnes dyslexiques ou aveugles, pour lesquelles le point médian engendre une lecture moins fluide. L'écriture inclusive est-elle si inclusive ? Prend-elle en compte l'inclusion des personnes en situation de handicap ? Bernard Cerquiglini s'est interrogé à ce sujet : il est du même avis que le Conseil belge de la langue française dont il qualifie les propos de « sages ».²⁸ Ce dernier précise en effet que « les moyens mis en œuvre pour servir cet objectif [celui de promouvoir la visibilité des phrases] peuvent compromettre un autre objectif aussi démocratique : celui de promouvoir la visibilité des femmes ».²⁹

La question démocratique est primordiale, et deux causes louables s'opposent ici. Doit-on en favoriser une plus que l'autre ? Sur quels motifs ? Mais existe-t-il un moyen de répondre à toutes les demandes et exigences des militant·e·s de ces diverses causes ? Pour cette raison et d'autres, de nombreuses personnes sont opposées à l'écriture inclusive. Nous expliquerons leurs arguments dans la prochaine sous-section.

1.3.2. Les détracteurs de l'écriture inclusive

L'Académie française rejette l'écriture inclusive au motif qu'elle crée trop d'entraves à la lecture et à l'apprentissage de la langue aux personnes dyslexiques, mais aussi aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le français et qui apprennent cette langue. De plus, par souci de rayonnement culturel, il est important

²⁷ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, p. 55.

²⁸ Bernard Cerquiglini, *Le ministre est enceinte, ou, La grande querelle de la féminisation des noms*. Éditions du Seuil, 2018, chapitre 3.

²⁹ Ibid.

pour l'Académie que le français soit accessible sur le continent africain où le français est majoritairement parlé. En effet, dans le cas où l'écriture inclusive serait adoptée et constituerait une difficulté d'apprentissage, les populations seraient tentées de se tourner vers l'apprentissage de l'anglais, aux dépens de la langue française.³⁰

Sous la direction d'Éliane Viennot, plusieurs linguistes ont co-écrit un livre, *L'Académie contre la langue française : le dossier féminisation*, dont le but est de dénoncer la volonté permanente et originelle de l'institution immortelle de masculiniser le français et de refuser toute tentative de féminisation. D'ailleurs, Anne-Marie Houdebine-Gravaud d'ajouter que pourtant,

dès qu'un homme est devenu *assistante sociale*, l'Académie française l'a rebaptisé au masculin *assistant social*. Elle refusa pourtant la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions. Deux poids, deux mesures. Autre exemple de sexisme.³¹

A y réfléchir de plus près, ce choix est cohérent, puisque l'Académie considère que le masculin a valeur de neutre...

Une circulaire récente, en date du 5 mai 2021, publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports par Jean-Michel Blanquer, interdit l'utilisation de l'écriture inclusive (avec le point médian) à l'école.³² Pour Monsieur Blanquer, cela « constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit »³³. Danièle Manesse détaille les difficultés à prévoir concernant un éventuel enseignement scolaire de l'écriture inclusive : « multiplier les lettres

³⁰ Hélène Carrère d'Encausse, et Marc Lambron, *Lettre ouverte sur l'écriture inclusive | Académie française*. 7 mai 2021, <https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>.

³¹ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, p. 54.

³² « Règles de féminisation ». Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>.

³³ Ibid.

muettes, bouleverser la ponctuation, complexifier les règles d'accord, dans la mesure où l'accord de proximité serait réservé aux êtres animés humains »³⁴.

Il arrive également que ces combats linguistiques féministes soit moqués et tournés en ridicule ; par exemple, en ajoutant un -e – marque du féminin – à des noms de famille (ce qui est d'autant plus malvenu que cela se fait dans certaines langues ; en critiquant les luttes menées en France pour adopter un langage moins sexiste, cette personne ridiculise également les langues qui ont eu d'autres manières de construire leurs grammaires), ou bien en parodiant des classiques de la littérature française : « Maître.sse corbe.au.lle sur un arbre perché... ».³⁵ Tout n'a pas (eu) vocation à être (ré)écrit en écriture inclusive, et le masculin n'est pas à féminiser à tout prix. Beaucoup de masculins ont été employés consciemment. Le langage inclusif s'envisage pour le futur, il ne s'agit pas de tout réécrire ni d'effacer l'Histoire.

En 1997, on envisage d'adapter davantage aux mœurs actuelles la formule de serment des jurés de Cour d'Assises : « avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre » en remplaçant « homme » soit par « personne » ou alors d'utiliser « homme » ou « femme » selon le cas qui se présente. Cette éventualité est immédiatement rejetée par le ministre de la Justice de l'époque, Jacques Toubon, au motif que

le mot *homme* devait s'entendre dans sa valeur générique, et il s'opposa avec véhémence à toutes les autres formulations, faisant valoir, s'agissant de la solution *personne*, que c'était « du canadien, du québécois, du langage des Nations unies, du politiquement correct..., pas du français ».³⁶

³⁴ Agnès Steuckardt, « Danièle Manesse et Gilles Siouffi éd., *Le féminin & le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*. Paris, ESF Sciences humaines, 2019, 208 p. », *Mots. Les langages du politique*, vol. 122, no. 1, 2020, pp. 136-142.

³⁵ Marie Loison-Leruste, Gwenaëlle Perrier, et Camille Noûs, « Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française ? », *Cahiers du Genre*, vol. 69, no. 2, 2020, pp. 5-29.

³⁶ Anne Dister, et Marie-Louise Moreau, « 2. L'argumentaire des partisans et des opposants », *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, De Boeck Supérieur, 2009, pp. 27-49.

Il est permis, avant toute chose, de se questionner sur ce que signifie « politiquement correct »³⁷. Ensuite, Monsieur Toubon oppose un certain français traditionnel, qui perdrait de sa valeur en évoluant. Pourtant, n'est-ce pas le propre des langages ? La langue a toujours évolué avec la société, il est probable qu'elle en fasse de même maintenant qu'on tend à visibiliser davantage les femmes. Cependant, on constate qu'un des facteurs de rejet du langage inclusif est que sa mise en œuvre est bien plus rapide que les changements linguistiques précédents. Pour cette raison, il est difficile de savoir si cette instauration sera durable et bénéfique.

Chez les détracteurs de l'écriture inclusive, l'argument de la novlangue est régulièrement mobilisé.³⁸ Pour rappel, la novlangue est la langue créée et imposée par le régime totalitaire dépeint dans le célèbre roman *1984* de George Orwell. Le point commun entre la novlangue et l'écriture inclusive (et *a fortiori* le langage inclusif) est qu'il s'agit pour toutes deux de langues nouvelles s'opposant à une langue passée et qui veulent imposer des changements à ces dernières. Dans les deux cas, la volonté de changement est politique ; la langue agit en tant qu'instrument politique, bien qu'elle ne serve pas les mêmes causes. Toutefois, cette comparaison avec le développement du langage inclusif présuppose que les deux engendrent un appauvrissement de la langue. De plus, il est important de se rappeler de l'idée principale de la novlangue qui reste de servir une population dominante : cette langue a pour but, dans le roman, d'asseoir la domination d'un gouvernement dictatorial, ce qui n'est pas le cas du langage non-sexiste, et même bien au contraire puisque l'écriture et le langage inclusifs promeuvent l'égalité et tendent vers l'effacement de la notion de genre.

En Allemagne, celles et ceux qui se trouvent du côté de l'extrême-droite sur l'échiquier politique s'opposent d'ailleurs à l'utilisation et à l'institutionnalisation du langage non sexiste : les parlementaires du parti *Alternative für Deutschland* ont

³⁷ Ibid.

³⁸ Julie Abbou, et al. « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien ». *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 44, 2018.

déposé une demande concernant l'interdiction du « langage non genré » et la « réhabilitation du masculin générique »³⁹.

Un autre argument qui revient régulièrement chez ses détracteurs est que l'écriture inclusive n'est pas viable car difficile voire impossible à lire. Puisque les textes analysés dans ce travail sont des discours, la question se pose spécifiquement de savoir comment auraient été prononcés par Emmanuel Macron des discours rédigés en écriture inclusive : c'est l'objet de la sous-partie suivante.

1.3.3. Comment lire l'écriture inclusive à l'oral ?

Nous pouvons légitimement nous demander comment lit-on l'écriture inclusive, que ce soit mentalement ou oralement. L'écriture inclusive induit-elle forcément ce qu'on pourrait appeler une « lecture inclusive » ? Ou lit-on uniquement soit la forme féminine, soit la forme masculine ? Peut-être n'est-ce aucun de ces deux cas ; mais alors, quel est le décodage auquel il faudrait recourir ? Julie Abbou explique qu'il y a plusieurs façons de transmettre à l'oral l'idée souhaitée :

[...] cette pratique apparaît d'abord à l'écrit. L'oral va suivre, mais de manière moins repérable, par l'utilisation des doublets (les copains, copines), de pause entre la forme courte et sa flexion (nous sommes joyeu#ses) ou encore des amalgames et néologismes (iels, toustes).⁴⁰

Le monde de la recherche en sciences cognitives s'est interrogé sur le circuit cérébral de la lecture ; on sait maintenant quelles zones du cerveau sont activées pour la représentation des lettres et des graphèmes lors de la lecture. De plus, il a été constaté que le système visuel est désorganisé chez les dyslexiques. La vision

³⁹ Marie Loison-Leruste, Gwenaëlle Perrier, et Camille Noûs, *op. cit.*, pp. 5-29.

⁴⁰ Julie Abbou, et al., *op. cit.*

permettant l'apprentissage de la lecture, cette dernière s'avère donc être difficile pour ces personnes, et d'autant plus avec une écriture inclusive.⁴¹

Ainsi, si les sciences cognitives permettent d'apporter certains éléments de réponse, certaines questions restent néanmoins en suspens, notamment celle de savoir comment et à partir de combien de temps le décodage de l'écriture inclusive s'automatise.

L'instauration de l'écriture inclusive dans la langue française soulève donc un certain nombre de problèmes. Mais ces derniers sont-ils propres à la langue française ? Comment l'Allemagne appréhende-t-elle l'inclusivité dans sa langue ? La sous-partie suivante se consacrera donc aux spécificités outre-Rhin.

1.3.4. Les enjeux du langage inclusif dans la langue allemande

En Allemagne, dans une récente édition de la *norme DIN 5008* relative aux règles d'écriture et de mise en page dans le traitement de texte des documents administratifs, a été ajoutée une notion d'écriture inclusive. Le document stipule que l'on doit premièrement essayer d'écrire avec une orthographe neutre ou de reformuler les phrases (en français, utiliser par exemple « le personnel médical » (qui ne requiert aucune marque de différenciation du genre) ou « demandez dans votre pharmacie » au lieu de « demandez à votre pharmacien »). Quand cela n'est pas possible, il est conseillé de recourir à l'écriture inclusive en utilisant de préférence l'astérisque ou le tiret-bas (par exemple : pharmacien*ne ou pharmacien_ne). Les autres symboles ne sont pas pour autant proscrits : il est possible d'utiliser le point d'exclamation, le i tréma ou le double point. Cette dernière proposition possède trois avantages : sur la forme, il est plus fin et il interrompt moins le mot qu'un astérisque ou un tiret-bas, il désigne aussi les

⁴¹ Stanislas Dehaene, *Apprentissage de la lecture : apports des sciences cognitives*, Collège de France et Unité INSERM-CEA de Neuro-imagerie Cognitive, https://www.college-de-france.fr/media/stanislas-dehaene/UPL6307746785514574202_Les_fondements_cognitifs_de_l_apprentissage_de_la_lecture_CDF_v3.pdf.

personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas être définies comme femmes ou hommes et, enfin, les lecteurs d'écran pour les aveugles le lisent comme une pause ; de ce fait, il est accessible et inclusif pour tous et toutes.⁴²

Maintenant que nous avons établi quelques prérequis, nous pouvons passer à une analyse plus détaillée des discours d'Emmanuel Macron du point de vue de l'inclusivité.

1.4. L'inclusivité dans les discours d'Emmanuel Macron en comparaison avec ceux d'Angela Merkel

Dans cette sous-partie, il s'agira de détailler l'historique de la règle grammaticale « le masculin l'emporte sur le féminin », afin de voir dans quelle mesure celle-ci est utilisée dans les discours d'Emmanuel Macron. Ces derniers seront ensuite comparés, dans une dimension franco-allemande, à un discours d'Angela Merkel.

1.4.1. « Le masculin l'emporte sur le féminin »

Emmanuel Macron s'adresse de nombreuses fois au personnel soignant et au corps médical. De quelle manière le fait-il ? A première lecture, il semble que beaucoup d'expressions et de mots épiciènes (qui expriment « le « mixte » et le « commun » au pluriel comme au singulier »⁴³) sont utilisés, cependant, le nom des corps de métiers auxquels il s'adresse sont presque toujours écrits au masculin, choix fidèle à la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin. Il est important de préciser que cela n'a pourtant pas toujours été le cas.

Au XVII^e siècle, François Malherbe souhaite « purifier » la langue. L'une des premières règles ayant charmé la sphère littéraire de l'époque est celle concernant l'accord au masculin pluriel quand plusieurs substantifs se rapportent à

⁴² « Gendergerechte Sprache im Büroalltag ». *Beuth*, <https://www.beuth.de/de/themenseiten/din-5008/gendergerechte-sprache-im-bueroalltag>.

⁴³ Véronique Perry, *op. cit.*, pp. 201-214.

un unique adjectif.⁴⁴ C'est en 1675 que le grammairien Dominique Bouhours acte cette règle de grammaire. Pour lui, c'est le plus « noble » des genres qui l'emporte sur l'autre. D'ailleurs, jusqu'alors, il est à noter que l'on se référerait à cette règle en mentionnant le « genre le plus noble » et non le « masculin l'emporte sur le féminin ». ⁴⁵ Et son collègue Nicolas Beauzée d'ajouter, en 1767, que le genre masculin est plus noble que le féminin en raison de la supériorité de l'homme sur la femme. ⁴⁶ C'est donc seulement à partir du XVII^e siècle que ce principe commence à aller de soi. ⁴⁷

Charles Bosvieux-Onyekwelu explique que l'ancien français cherchait à marquer la différence des sexes (et non le féminin)⁴⁸. Cependant, les Académiciens (à commencer par Vaugelas dont l'affirmation de 1647 concernant le genre masculin comme étant le plus noble a « cristallis[é] la subordination des femmes dans sa composante linguistique »⁴⁹) ne s'arrêtent pas en si bon chemin : les noms féminins désignant des activités intellectuelles furent bannis du langage, et l'accord des verbes et des adjectifs modifié⁵⁰. Le genre masculin, alors dit noble et générique, s'impose ensuite de façon générale à partir des années 1830 à travers l'éducation (qui a servi de vecteur d'apprentissage pour le français en tant que langue nationale). Et Bosvieux-Onyekwelu d'ajouter que « ce qui n'était au départ qu'une lubie de grammairiens, de clercs et d'universitaires »⁵¹ est devenu la norme, rapidement, et au sein de toutes les institutions étatiques (établissements scolaires, administrations, banques).

⁴⁴ *Langue : accords*. <http://www.elianeviennot.fr/Langue-accords.html>.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « Éliane Viennot, *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*. Éditions iXe, Donnemarie-Dontilly, 2014, 119 p. », *Travail, genre et sociétés*, vol. 39, no. 1, 2018, pp. 219-221.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Charles Bosvieux-Onyekwelu, « « Droits humains » vs « droits de l'Homme ». Arguments en faveur de l'inclusivité du langage des droits », *Cahiers du Genre*, vol. 69, no. 2, 2020, pp. 131-150.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

Si l'on prend comme exemple la profession infirmière, on constate que celle-ci est majoritairement féminine : 86,6% de femmes contre 13,4% d'hommes⁵². Dans un cas comme celui-ci, il pourrait être envisagé que « le féminin l'emporte sur le masculin ». En effet, puisque la règle de la majorité s'applique à cette règle bien connue que représente « le masculin l'emporte sur le féminin », pourquoi ne pas faire de même quand on parle d'un groupe majoritairement féminin, ou quand il s'agit d'un groupe composé d'un unique individu de sexe masculin. ? Cependant, le problème qui se poserait si l'on adoptait la règle de la majorité, c'est que les femmes continueraient d'être invisibilisées dans des professions qui restent encore majoritairement masculines, comme les métiers de la recherche, ou le métier de médecin, alors qu'il est important de les visibiliser justement dans ces métiers-là. Les petites filles se projetteraient dans les métiers aujourd'hui majoritairement féminins, ce qui créerait un cercle vicieux.

Il est néanmoins important de souligner que, dans ses discours, Emmanuel Macron utilise à deux reprises⁵³ le terme « infirmières » sans son pendant masculin. Il y a donc une reconnaissance partielle de la féminité dans ce métier.⁵⁴

Maintenant, nous comparerons les discours du président français avec un discours d'Angela Merkel, puis nous ferons quelques rappels concernant la langue allemande pour souligner les différences et similitudes avec la langue française, toujours d'un point de vue du genre et de l'inclusivité.

⁵² *Démographie des professionnels de santé - DREES*. <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>. Consulté le 5 septembre 2021.

⁵³ Discours d'Emmanuel Macron du 16 mars et du 13 avril 2020, *op. cit.*

⁵⁴ Proportion de femmes dans une activité économique. « Définition : féminité ». *Larousse.fr*, Larousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%C3%A9minit%C3%A9/33215>. Consulté le 5 septembre 2021.

1.4.2. Comparaison avec le discours d'Angela Merkel

Pour commencer, il pourrait être intéressant de noter quelques similitudes et différences générales sur les deux façons de s'exprimer du président français, Emmanuel Macron et de son homologue allemande, la chancelière Angela Merkel.

Rappelons tout d'abord que les formes de gouvernements des deux pays voisins sont différentes : en France, le pouvoir est centralisé et le Président est l'acteur le plus important de la République tandis qu'en Allemagne, le pouvoir fédéral est réparti dans chaque Land et tous les Länder fonctionnent principalement de manière autonome.

Cela se reflète dans la façon de s'exprimer, pendant la crise sanitaire, des deux chefs d'État : Macron décide ainsi de s'adresser à la France avec de longs discours de façon solennelle au sein de son palais, symbole de la puissance et de l'unicité de la Présidence de la République française, alors que Merkel préfère de courtes conférences de presse, régulières, qui paraissent être des choix de communication plus proches du peuple.

Tandis que Macron parle de faire la « guerre » au virus, Merkel n'est pas si alarmiste. De plus, elle ne contraint pas les Allemand·e·s à un confinement forcé avec attestations dérogatoires de déplacement mais en appelle plutôt à leur bon sens. La confiance se ressent davantage, les Allemand·e·s semblent évoluer dans une culture davantage basée sur la confiance que les Français·es qui, dans ce cas-là de pandémie, n'ont pas réellement saisi tout de suite l'urgence d'éviter les déplacements non-nécessaires, par exemple.

Macron emploie un ton plus grave. Dans le discours du 16 mars 2020 par exemple, il se montre autoritaire : il félicite les citoyen·ne·s qui respectent les « consignes » qu'il a précédemment données, et réprimande celles et ceux qui, au contraire, ne prennent pas la situation au sérieux.⁵⁵ Merkel est plus modeste dans

⁵⁵ Discours d'Emmanuel Macron du 16 mars 2020, *op. cit.*

ses postures, Macron plus dramatique dans ses propos (« quoi qu'il en coûte »⁵⁶, « L'État paiera »⁵⁷). Macron est là pour faire des annonces en son nom et celui de son gouvernement, son parti est majoritaire à l'Assemblée, il n'a de compte à rendre à personne. Merkel fait partie d'une coalition : elle doit trouver et présenter des solutions plus pragmatiques. Concernant leurs différentes façons de parler, Macron est plus « animé », Merkel plus pondérée, posée.

De la même façon que Madame Merkel, Monsieur Macron utilise beaucoup la première personne du pluriel (nous ; « *wir* » et « *uns* » dans le cas d'Angela Merkel) ou « le Gouvernement » (« *die Bundesregierung* »). Le chef d'État mentionne également les expressions suivantes : « la Nation », « l'État », « la République », « la France », « la démocratie » ; et la chancelière allemande leurs équivalents : « *der Staat* », « *die Bundesrepublik* », « *Deutschland* », « *Demokratie* ». Ce sont des expressions englobantes, plus courtes et directes que pourrait l'être, par exemple, la double désignation « les Françaises et les Français » et qui renvoient à l'identité propre de chaque pays.

Maintenant que nous avons vu comment la chancelière allemande s'adresse à sa population, nous rappellerons quels sont les pronoms personnels pluriels en allemand.

1.4.2.1. S'adresser à un ensemble de personnes en allemand

Que ce soit par Angela Merkel ou Emmanuel Macron, le pronom « vous » est largement employé. Tandis qu'en français, il n'y a qu'une seule façon de s'adresser à un ensemble de personnes dans lequel on ne s'inclut pas en tant qu'orateur, en allemand, il y a une distinction entre le « vous » pluriel (*ihr*) et le « vous » dit « de politesse » (*Sie*). Il est intéressant de noter ici que le pronom de politesse, *Sie*, est le même que celui référant à un sujet féminin, mais agrémenté obligatoirement d'une majuscule quelle que soit sa place dans la phrase ; il en est

⁵⁶ Discours d'Emmanuel Macron du 12 mars 2020, *op. cit.*

⁵⁷ Discours d'Emmanuel Macron du 16 mars 2020, *op. cit.*

de même pour la deuxième personne du pluriel, *ihr*, qui correspond au même pronom possessif féminin au datif (c'est-à-dire en tant que complément d'objet indirect dans une phrase).

Les pronoms personnels sont les mots les plus courants pour s'adresser à quelqu'un·e. L'analyse faite ci-dessus nous amène à la question de savoir si, en allemand, le féminin l'emporte sur le masculin.

1.4.2.2. En allemand, le féminin l'emporte-t-il sur le masculin ?

Alors qu'en français, « le masculin l'emporte sur le féminin », il semblerait que ce soit l'inverse en allemand : le pronom pluriel (ils, elles) est également « *sie* » (sans majuscule, ce qui le différencie de la forme de politesse), le même que le pronom personnel complément à l'accusatif. D'ailleurs, il n'existe en allemand qu'un pronom personnel pluriel reconnu, « *sie* », alors qu'en français, il en existe deux, « ils » et « elles », que l'on emploiera donc, en allemand, automatiquement auprès d'un auditoire, que ce dernier soit entièrement masculin ou féminin. Est-ce plus inclusif qu'en français ?

1.4.2.3. La langue allemande est-elle plus inclusive ?

Agnès Steuckardt explique qu'en anglais comme en allemand, « la problématique de l'écriture inclusive a été posée dès les années 1980 »⁵⁸ tandis qu'en France, le débat a réellement commencé à la rentrée 2017, c'est-à-dire trente ans plus tard.⁵⁹ La linguiste explique qu'alors que l'anglais tend vers une neutralisation et des stratégies d'évitement tels que *you* et *they*, pronoms épiciques, l'allemand use de plusieurs procédés sans qu'aucun d'entre eux ne connaisse d'avantage : astérisque, tiret bas, « I interne », double point.⁶⁰

⁵⁸ Agnès Steuckardt, *op. cit.*, pp. 136-142.

⁵⁹ Julie Abbou, et al., *op. cit.*

⁶⁰ Ibid.

De manière générale, la langue allemande semble plus inclusive que la langue française ; l'existence d'un genre neutre *das* en est un exemple supplémentaire. Nous pouvons légitimement nous demander si cela a un effet sur la société, ou bien si c'est le contraire ; est-ce la société qui fait en sorte de faire évoluer la langue dans une direction plus inclusive ? Autre exemple : il est commun en Allemagne de trouver une case « divers » ⁶¹ à côté des traditionnels *männlich* (masculin) et *weiblich* (féminin) dans les formulaires pour que les personnes non-binaires puissent se définir de manière plus juste. D'après une observation personnelle, l'utilisation de l'écriture inclusive pour les offres d'emplois (**innen*) et les formules d'adresses dans les e-mails, pour ne citer que deux exemples, sont ordinaires.

En français, le genre des mots ne se référant pas à des êtres sexués possède une part d'aléatoire. Et pour cause : le français, s'inspirant pourtant largement du latin, n'a pas gardé le genre neutre existant chez son ancêtre. Il a alors fallu classer tous ces mots neutres d'une nouvelle façon, en leur attribuant soit le genre masculin, soit le genre féminin.⁶²

Il est important de préciser pourquoi le genre neutre a disparu dès le bas latin (latin parlé durant l'Antiquité tardive, soit du III^e au VI^e siècle), comme le détaille Bernard Cerquiglini dans l'un de ses ouvrages :

[...] *le neutre a disparu* dès le bas latin, et cela pour deux raisons principales. Ce genre, tout d'abord, était d'un faible rendement, sur les plans sémantique (il ne regroupait pas tous les inanimés) et morphologique, se distinguant en fait fort peu du masculin (ainsi, la deuxième déclinaison oppose *dominus* et *templum* au seul cas nominatif). L'érosion phonétique, d'autre part, a détruit ce que la morphologie différenciait faiblement.⁶³

On constate donc que le genre neutre n'a pas disparu pour désavantager les femmes ou avantager les hommes, mais essentiellement pour des raisons d'inefficacité

⁶¹ « Gesetz zur Änderung der in das Geburtenregister einzutragenden Angaben ». *buzer.de*, 18 décembre 2018, <https://www.buzer.de/s1.htm?g=GeReg%C3%84ndG&f=1>.

⁶² Agnès Steuckardt, *op. cit.*, pp. 136-142.

⁶³ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 3.

grammaticale. Il n'en reste pas moins que la langue a été de tous temps, et est toujours, un instrument politique efficace. C'est cette seconde dimension que nous étudierons dans la partie suivante.

2. La langue est politique

Que signifie l'affirmation « la langue est politique » ? Tout d'abord, il est bien évident que la langue a plusieurs fonctions. La langue sert plusieurs buts, par exemple convaincre ou transmettre des émotions. Dans les discours politiques, la langue sert à convaincre l'auditoire. Quant au terme « politique », il faut faire attention d'en distinguer deux sens : il désigne l'administration d'un pays mais dans cette partie, nous l'utiliserons pour signifier l'ensemble des thèmes qui sont sujets à débats. Bien entendu, tout ce qui est sujet à débats n'est pas politique, cependant, le contraire est vrai.

Dans cette partie, nous constaterons dans un premier temps que la langue impose une certaine vision du monde, qu'elle permet également de légitimer et de rationaliser l'ordre social, mais qu'elle peut aussi être un vecteur de renversement de l'ordre établi.

2.1. La langue impose une certaine vision du monde

Pour commencer, nous appuierons cette affirmation par un exemple concret : celui de l'emploi de l'expression « droits de l'Homme » et sa différence avec « droits humains ». Cela nous permettra également d'étudier la devise de la République française du point de vue de l'inclusivité. Ces deux thèmes nous permettront de souligner l'invisibilité des femmes au sein de la représentation de la République.

2.1.1. République et invisibilité des femmes

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : à l'origine, cette dernière n'est pas si universelle que cela, puisque les femmes en sont exclues, tout comme les hommes

et les femmes des colonies françaises (dans un souci de justice et de raison, Olympe de Gouges, quatre ans plus tard, écrira sa célèbre Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, qu'elle adresse à la Reine Marie-Antoinette⁶⁴). Pourtant, elle inspire largement le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948, document fondateur adopté par les 58 États Membres des Nations Unies⁶⁵. Concernant sa dénomination, on notera que contrairement aux traductions anglophone, italoophone ou hispanophone qui ont opté pour l'équivalent épïcène, dans leurs langues respectives, de « droits humains »⁶⁶, la traduction francophone a tenu à garder « droits de l'Homme » en justifiant le choix par « le masculin l'emporte sur le féminin pour désigner l'universalité »⁶⁷. Toutefois, cette traduction est assez paradoxale puisqu'il s'agit du titre d'un document fondateur qui se veut universel. Et quoi de plus universel que le terme « humains » — soit la traduction littérale du mot anglais « *human* » ? Et c'est une problématique spécifiquement française : « Il montre l'isolement du français de France dans sa persistance à maintenir le masculin « neutre » pour se référer aux droits humains. »⁶⁸

Charles Bosvieux-Onyekwelu rappelle que les Académiciens insistent sur *l'esprit de la langue* quand il s'agit de réfléchir à l'appellation « droits de l'Homme » : en effet, en plus d'être, selon eux, une expression englobante, elle rappelle l'esprit révolutionnaire des Lumières. Les Immortels ajoutent que la présence de la majuscule à « Homme » rend le mot neutre dans cette expression. Il n'empêche que, comme le souligne Bosvieux-Onyekwelu :

même l'institution française de protection et de promotion des droits humains, la Commission nationale consultative des droits de l'homme [sic], écrit son propre titre sans « h » majuscule, ou que, comme le précise le collectif « Droits humains pour tou·te·s », le lexique des règles

⁶⁴ Olympe de Gouges, « *Femme, réveille-toi !* » : *déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et autres écrits*. Édité par Martine Reid, Gallimard, 2018, pp. 29-32.

⁶⁵ *La Déclaration universelle des droits de l'homme*. 6 octobre 2015, <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>.

⁶⁶ Charles Bosvieux-Onyekwelu, *op. cit.*, pp. 131-150.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

typographiques suivi par l'Imprimerie nationale préconise d'écrire « droits de l'homme » avec un « h » minuscule.⁶⁹

Le problème demeure : est-il possible de répondre aux exigences de tou·te·s quand « droits de l'Homme » n'est pas assez inclusif, majuscule ou non, et que les typographes conseillent de garder une minuscule alors que la réplique des Académiciens est que c'est la majuscule qui permettrait la neutralité, et donc l'inclusivité évidente, de l'expression ?

De la même façon et à plusieurs reprises, Emmanuel Macron emploie le mot « fraternité », qui représente un idéal particulier puisque c'est l'un des trois mots constituant la devise de la République Française : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Cependant, une fois de plus, cet emploi suit la règle du masculin l'emportant sur le féminin. Une solution possible pour pallier ce problème serait la double désignation « fraternité et sororité » pour inclure les personnes des deux sexes binaires, ou bien l'emploi d'un mot nouveau, *adelphité*⁷⁰, non genré, ou plutôt incluant tous les genres, proposé par la linguiste Florence Montreynaud mais non reconnu à ce jour par les dictionnaires de langue française.

A travers ces deux exemples majeurs, on constate à quel point les femmes sont absentes de la représentation de la République et de ses fondements. Il est maintenant important de se demander comment s'est construit le langage, et comment celui-ci a évolué au fil du temps.

2.1.2. Construction sociale du langage et évolutions langagières

Le pouvoir politique a toujours été détenu majoritairement par les hommes. La langue a permis de perpétuer et d'ancrer ce phénomène, à asseoir cette conception du monde. Les hommes ont eu les moyens de construire le langage. Et, en effet, selon les analyses de Pierre Bourdieu, le langage est un outil qui se

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Éliane Viennot, *op. cit.*, pp. 122-123.

construit socialement⁷¹ : « C'est en n'oubliant pas les lois sociales de construction du langage, en ne masquant pas sa genèse sociale qu'on pourra approcher de plus près le sens des discours. »⁷² Il est important de bien prendre en compte non seulement l'historicité du langage mais aussi l'identité et la fonction de celui ou celle qui produit le discours, car, selon la personne, l'effet obtenu sera différent.

Charles Bosvieux-Onyekwelu insiste sur le fait que l'évolution du langage n'est pas naturelle. Il invente le terme *sociodicée* pour définir les justifications données à la construction de la société. Ce terme est construit à l'image de celui de *théodicée* qui, lui-même, définit l'ensemble des justifications apportées à l'existence d'un Dieu dans un monde où le Mal existe. L'évolution de la langue est un processus ancré dans une « sociodicée masculine »⁷³. Son analyse rejoint les conclusions que l'on peut tirer des écrits de Bourdieu, ainsi que des travaux d'Éliane Viennot qu'il cite. Cette dernière souligne que cette sociodicée s'est établie sur « une forme d'oubli et de détournement de l'histoire »⁷⁴.

Historiquement, la langue a été utilisée comme instrument de pouvoir et de domination masculine. Dans *Ce que parler veut dire*, Bourdieu écrit que « la variété linguistique du groupe social dominant rend plus ou moins légitime les productions langagières, ce qui permet au sociologue de mettre au jour les formes de pouvoir qui sont en jeu dans les discours. »⁷⁵ La façon dont s'exprime Emmanuel Macron sur le langage inclusif peut induire un changement ; si la communication du Président et de son gouvernement sur ce sujet était différente, il serait probable que ces idées d'inclusivité s'infuseraient davantage au sein de toutes les strates de la société.

Les personnes qui détiennent le pouvoir ont un réel impact sur l'évolution des mœurs langagières. On pourrait cependant se demander si cette mutation du

⁷¹ Claude Le Manchec, « Le langage et la langue chez Pierre Bourdieu », *Le français aujourd'hui*, vol. 139, no. 4, 2002, pp. 123-126.

⁷² Ibid.

⁷³ Charles Bosvieux-Onyekwelu, *op. cit.*, pp. 131-150.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Claude Le Manchec, *op. cit.*, pp. 123-126.

langage se fait toujours de haut en bas, des couches sociales supérieures vers le reste de la population. En effet, il semble plausible que cela se fasse dans les deux sens : à force d'actions engagées au sein de microcosmes militants (ces derniers faisant généralement partie, toutefois, de classes sociales privilégiées), les idées se diffusent de plus en plus dans l'ensemble des cercles sociaux. Et, en plus de ces deux mouvements, ne pourrait-on pas par ailleurs parler de diffusion horizontale ? Dans ce cas, il s'agirait d'une transmission de sujets de débats et de convictions entre personnes d'un même groupe social, par exemple entre famille, ami·e·s ou collègues.

Bourdieu explique que les échanges linguistiques sont des rapports de pouvoir symbolique et des rapports de force.⁷⁶ Le langage crée et appuie l'organigramme social. Ce phénomène se produit à travers le lien entre les deux interlocuteur·rice·s (un·e supérieur·e hiérarchique envers son employé·e, par exemple), mais aussi le choix des mots employés – et l'intonation utilisée – par un·e certain·e locuteur·rice (comme un parent envers son enfant), ou bien encore l'analyse d'un propos qui prend une certaine résonance selon le contexte social général. Aussi, les mots ne doivent pas simplement s'écouter et se lire : ils doivent être déchiffrés. Cela permet d'en extraire toute la teneur. Cependant, il est évident que cela induit un éventuel décalage entre ce qui a voulu être dit et ce qui a, réellement, été compris. Un discours décontextualisé ne veut rien dire : il faut prendre en compte les interlocuteur·rice·s. C'est seulement de cette façon qu'un discours prend tout son sens ; ce n'est pas un enchaînement quelconque de mots, mais un message produit par l'analyse qui en résulte.⁷⁷

A la fin de l'introduction de *Langage et pouvoir symbolique*, Bourdieu stipule d'ailleurs que « la langue, en raison de l'infinie capacité générative, mais aussi, *originnaire*, au sens de Kant, [...] est sans doute le support par excellence du rêve de pouvoir absolu »⁷⁸. En effet, comme mentionné dans la première partie de

⁷⁶ Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*. Ed. du Seuil, 2001, pp. 59-60.

⁷⁷ Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 61.

⁷⁸ Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 66.

ce travail (cf. 1.3.2. *Les détracteurs de l'écriture inclusive*), la novlangue est un vecteur essentiel d'imposition du pouvoir dictatorial dans *1984* de Georges Orwell ; et la comparaison fallacieuse entre le langage inclusif avec celle-ci pourrait être le signe d'une peur de faire pencher la balance en faveur de plus d'inclusivité, ce qui engendrerait inévitablement un changement social : davantage de visibilité pour les femmes dans le langage les rendra plus visibles dans l'espace public également. Et Julie Abbou d'ajouter que le langage est « un champ politique important où ce qui se joue c'est le pouvoir »⁷⁹ ; c'est-à-dire que ceux qui détiennent le pouvoir, détiennent le langage, et vice-versa.

Sur le même registre, mais malheureusement réel et non fictionnel, on peut citer le livre *LTI, Lingua Tertii Imperii* (« La langue du Troisième Reich ») de Victor Klemperer. Dans cet ouvrage, l'auteur montre comment la langue a été utilisée et, surtout, pervertie par les nazis afin de « mieux modeler la population selon leur vision du monde ».⁸⁰ Les mots créent la réalité. Dans des cas comme celui-ci, la langue est utilisée politiquement de manière néfaste. On peut alors se questionner sur le rapport entre la langue, le pouvoir et la limite avec le discours de propagande.

Tandis qu'un changement est souhaitable d'un point de vue du langage inclusif dans le discours politique – par rapport à ce qui est aujourd'hui la norme –, on peut faire une comparaison avec un autre changement opéré dans le monde politique lors de l'élection du 45^{ème} Président des États-Unis, Donald Trump, analysé par la traductrice Bérangère Viennot dans son livre *La langue de Trump*. Donald Trump a cassé les codes de ce qui est communément appelé le « politiquement correct » durant sa campagne et son mandat présidentiel. Il a toujours parlé sans filtres, de façon vulgaire voire provocante.

Si comme nous le soutenons les langues sont construites socialement, alors leur évolution varie selon les évolutions sociales des pays dans lesquelles elles sont

⁷⁹ Julie Abbou, « La langue est-elle toujours un lieu de lutte féministe? : De la contrefaçon sémiotique à la libéralisation ». *Recherches féministes*, vol. 32, no 2, 2019, p. 235.

⁸⁰ Lionel Richard, « Klemperer Victor », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 août 2021. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/victor-klemperer/>

parlées, et l'étude comparative de langues différentes peut permettre de mieux comprendre des phénomènes inhérents à chacune. C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier l'évolution de la langue allemande à travers une étude de cas, qui fait l'objet de la sous-section suivante.

2.1.3. Étude de cas : *die Magd* et *das Mädchen*

Dans cette sous-section, nous étudierons l'évolution de la langue allemande et comment cette dernière a été mise au service des hommes afin d'imposer une certaine vision du monde, et notamment des femmes.

Une formalisation de l'allemand écrit s'opère au XVIII^e siècle, soit un siècle plus tard que pour le français écrit. De nombreux changements ont lieu à la fin du XVIII^e siècle en raison du début de l'industrialisation.⁸¹ Une distinction entre sphère publique et sphère privée est opérée : « le travail salarié masculin en dehors du foyer familial » et « les « occupations » féminines à la maison ».⁸² A la même période, l'État décide d'institutionnaliser l'enseignement et cela « marque une étape fondamentale dans l'institutionnalisation de la différence des sexes dont les effets sont sensibles loin au-delà des salles de classes »⁸³.

L'exemple parlant de *Mädchen* qu'étudie Meike Lauggas est intéressant à étudier. Elle explique que ce mot est « un diminutif dérivé du mot *Magd* », qui « depuis le IX^e siècle, désignait à la fois la servante, la pucelle et la jeune fille ».⁸⁴ Quand, dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, on utilise *Mädchen* au détriment de *Magd* qui est abandonné bien que définissant la même notion, on assiste à un changement de genre grammatical : *die Magd* devient *das Mädchen*. On assiste

⁸¹ Ibid.

⁸² Ulrike Krample, « Meike LAUGGAS, *Mädchenbildung bildet Mädchen. Eine Geschichte des Begriffs und der Konstruktionen* (La formation des filles crée les filles. Une histoire de la notion et des constructions), Milena, Feministische Theorie, vol. 40, Vienne, 2000.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid.

alors non seulement à une « diminution » (suffixe -chen) mais aussi à une « chosification » (pronom neutre).⁸⁵ Meike Lauggas note cependant des

spécificités paradoxales : les définitions et paraphrases de l'enfance des *Mädchen*, terme inédit choisi pour désigner désormais l'enfance féminine se réfèrent pour la plupart à celles de la féminité adulte fondée sur les rôles d'épouse et de mère.⁸⁶

Une fois de plus, il s'agit d'adapter le langage afin d'imposer une certaine vision du monde. Voici ce qu'Ulrike Krample écrit : « 'la' féminité serait déjà en germe n'attendant que son épanouissement »⁸⁷, « Les *Mädchen*, semble-t-il, ne sont pas des enfants [...] mais avant tout des 'petites femmes' [...], dépourvues d'existence propre »⁸⁸. En somme : « L'enfance est masculine et l'enfance féminine n'a pas lieu d'être puisque celle-ci est toujours une variante de la féminité tout court. »⁸⁹

Ainsi, le langage évolue principalement en raison de facteurs sociaux. Maintenant, nous pouvons nous concentrer sur le langage en tant qu'outil de rationalité et de légitimation de l'ordre social.

2.2. La langue permet de rationaliser et de légitimer l'ordre social

Au XVII^e siècle, les grammairiens tels que Dominique Bouhours⁹⁰ ainsi que l'Académie française nouvellement créée ont œuvré à l'invisibilisation des femmes dans le domaine langagier. En effet, la langue est un vecteur essentiel entre nos pensées et le monde, ou la perception qu'on en a : en établissant que le genre masculin l'emportait sur le féminin, mais aussi en supprimant l'emploi de nombreux métiers féminins, les femmes ont été effacées de l'espace public.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, pp. 219-221.

Bernard Cerquiglioni explique d'ailleurs que le problème n'est pas tant l'absence de féminins dans la langue que leur utilisation : en effet, ceux-ci existent depuis plusieurs siècles mais la langue a, depuis si longtemps, été un sujet de masculinisation que ce n'est qu'aujourd'hui qu'ils recommencent à être employés. On constate que la langue est dépendante du contexte social dans lequel elle évolue (ou n'évolue pas...). Les féministes aspirent, en fait, à une égalité linguistique qui, jadis, existait. De même qu'Éliane Viennot, Cerquiglioni est partisan d'une démasculinisation de la langue, bien plus nécessaire qu'une féminisation ; en tout cas, les féminins existent déjà.⁹¹ Il faut maintenant en user.

C'est un « fait social » : on a refusé certains féminins pour légitimer l'ordre social (les femmes ne pratiquaient pas ces métiers), tandis que d'autres existaient, puisque ces dernières avaient ces professions (et au moins depuis la fin du XIII^e siècle). On note, une fois de plus, que les fonctions dont on refusait un pendant féminin étaient (plus) nobles :

La langue reflète la société et sa façon de penser le monde. Ainsi, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles jouent un rôle second. C'est bien parce que le langage est politique que la langue française a été infléchiée délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par les groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes.⁹²

« Le rôle du langage est central selon P. Bourdieu, parce que la langue est une représentation qui, à ce titre, possède une efficacité proprement symbolique de construction de la réalité. »⁹³ C'est par et grâce à la langue qu'on définit notre monde. Plus le langage est riche et inclusif, mieux on pourra décrire ce qui nous entoure. Puisque les femmes font partie de la société politique et économique, il est important d'user les mots adéquats afin de ne pas les invisibiliser. Quand Julie Abbou évoque le langage comme moyen de « dire le monde et de se nommer »⁹⁴,

⁹¹ Bernard Cerquiglioni, *op. cit.*, chapitre 5.

⁹² Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2015, p. 8.

⁹³ Claude Le Manchec, *op. cit.*, pp. 123-126.

⁹⁴ Julie Abbou, *op. cit.*, p. 235.

elle sous-entend, elle aussi, que cela permet de proposer une vision du monde différente, et surtout de légitimer la place des femmes, de les visibiliser.

Cependant, le langage peut également être utilisé pour renverser l'ordre établi. Quand bien même le langage est une force conservatrice, il est aussi un outil efficace de changement.

2.3. Le langage comme vecteur de renversement de l'ordre établi

Tandis que beaucoup affirment que les combats féministes concernant la langue sont secondaires par rapport aux revendications sociales (violences sexistes et sexuelles, par exemple), on constate cependant que la langue est un moyen considérable de faire bouger les lignes. « La langue est l'un des hauts lieux de la lutte féministe »⁹⁵, selon Julie Abbou. De plus, elle atteste : « Dans cette volonté de réappropriation de toutes les dimensions de la vie, le langage est bien sûr mobilisé pour y ébranler les catégories du vieux monde. »⁹⁶ Elle explique que dans les années 2000, des tentatives de produire un langage plus inclusif ont émergé, sans succès, mis à part dans les groupes militants. « Par contre, des argumentaires apparaissent qui vont justifier l'importance de l'écriture dans la remise en cause des rapports de pouvoir et de domination. »⁹⁷ Julie Abbou nous apprend encore que « l'objectif [déclaré] est de miner les notions de masculin et de féminin par là même où on les énonce, dans des textes politiques et littéraires. »⁹⁸ Par exemple, certains textes diffusés par des « infokiosques » (sorte de librairies alternatives indépendantes) sont féminisés, depuis au moins 2003, grâce à l'écriture inclusive.⁹⁹

Il est intéressant de se demander pourquoi cela n'a pas fonctionné alors que les problématiques autour de l'écriture inclusive prennent, à ce jour, de plus en plus d'ampleur. Peut-être est-ce dû à l'essor des nouvelles technologies ? En effet, au

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Julie Abbou, et al., *op. cit.*

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Julie Abbou, *op. cit.*

⁹⁹ Ibid.

début des années 2000 (voire avant), y avait-il de tels moyens de diffusion des idées dans le grand public ? En tout cas, certainement pas aussi efficaces (d'un point de vue de la « portée » de diffusion) que les possibilités offertes par Internet et le développement des réseaux sociaux, où les féministes occupent un large espace médiatique.

Concernant l'évolution des pratiques, Julie Abbou atteste d'un « certain nombre de changements dans les pratiques »¹⁰⁰ graphiques du genre. Et pour cause : « les brochures féministes ont besoin de nommer l'oppression et donc les catégories de genre pour pouvoir en faire la critique. Or, un brouillage linguistique de ces catégories, voire une disparition, empêcherait de les discuter »¹⁰¹. Alors que la parole des femmes se libère de plus en plus, il faut mettre des mots, les plus fidèles possibles, sur les injustices dénoncées. Les femmes étant les principales concernées, le langage inclusif est de mise.

Aussi, pour répondre à l'argument évoqué plus haut selon lequel il serait plus adéquat de résoudre (en priorité) le problème des violences sexistes et sexuelles, Abbou justifie que c'est « l'ancrage profond de la distinction entre masculin et féminin au sein de la langue [qui] a peut-être rendu, pour les féministes, la question particulièrement urgente »¹⁰². Le changement prend du temps à se mettre en place, notamment dans la langue. C'est pour cela que, pour la linguiste, il est important de continuer à déconstruire les mécanismes problématiques, ce qui n'empêche évidemment pas de mener plusieurs autres combats féministes en parallèle.

Maintenant que nous avons détaillé les enjeux de la langue en tant que mécanisme politique, que ce soit à l'avantage des un·e·s ou des autres, et souligné comment les femmes y sont représentées, nous pouvons nous questionner sur leur condition réelle.

¹⁰⁰ Ibid, p. 250.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid, p. 235.

3. De la représentation des femmes à leur condition réelle

Dans cette partie, nous parlerons tout d'abord de la représentation mentale du genre, en nous interrogeant notamment sur le masculin générique et sa présupposée valeur de neutre grammaticalement parlant, puis nous parlerons de la représentation des femmes dans le langage dans un sens plus large, et, enfin, nous étudierons quelle a été la place des femmes dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus pendant la période délimitée.

3.1. La représentation mentale du genre : le masculin générique a-t-il vraiment valeur de neutre ?

Pour les détracteurs de l'écriture inclusive, il est évident que le masculin a valeur de neutre. Bernard Cerquiglini s'interroge et explique :

Dans le passage du latin au français, le neutre s'est fondu morphologiquement dans le masculin. Il importe de savoir si cette fusion fut également sémantique.

La question qui nous occupe est la suivante : le genre masculin en français porte-t-il des valeurs de neutralité qui le qualifient pour désigner des fonctions, indépendamment du sexe de la personne qui les occupe ? C'est ce que pensent les conservateurs, quelque expression qu'ils donnent au privilège qu'ils accordent au masculin, « genre noble » ou « cas non marqué ». ¹⁰³

Pourtant, l'utilisation massive et majoritaire de noms masculins invisibilise les femmes et leurs places. A ce propos, différentes études réalisées sur la perception du genre ont démontré que l'emploi d'un générique masculin active davantage de représentations masculines que l'utilisation d'autres génériques, notamment épiciènes. ¹⁰⁴ Cela montre bien que le masculin n'a, concrètement, pas tant valeur de neutre que cela.

L'utilisation d'un masculin pour désigner une personne précise est paradoxale quand il s'agit d'une femme : une unique personne, ciblée, ne représente

¹⁰³ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 3.

¹⁰⁴ Markus Brauer, « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales ». *L'Année psychologique*, vol. 108, n° 2, 2008.

pas l'ensemble de son corps de métier et l'on parle d'elle en tant que personne physique unique. Par exemple, quand on explique que l'on a rendez-vous avec son avocat, cela sous-entend que c'est un homme, car cela n'a aucun sens de désigner cette avocate par un masculin dit générique, puisque le but n'est pas d'englober dans cette désignation tou·te·s ses collègues. D'ailleurs, l'argument du masculin générique est peu pertinent puisqu'il ne concerne que des fonctions prestigieuses. Pour parler d'une institutrice ou d'une infirmière, on n'emploie généralement pas leur équivalent masculin pour raison de « terme générique ».¹⁰⁵ L'absence de volonté d'utiliser le terme féminin quand cela est approprié ne concerne, en réalité, qu'une partie des métiers – nobles – historiquement plus masculins.

Cependant, Bernard Cerquiglini rappelle que le masculin générique employé au pluriel est plus extensif qu'un féminin pluriel.¹⁰⁶ Il donne l'exemple suivant : « Je range Marguerite Duras parmi les plus grands écrivains français. / Je range Marguerite Duras parmi les plus grandes écrivaines françaises. »¹⁰⁷ Pour lui, la première phrase est davantage « gratifiante » pour cette raison d'extensivité. Le féminin pluriel, selon Cerquiglini, doit être employé uniquement quand cela est « utile ou désirable »¹⁰⁸, c'est-à-dire quand il est nécessaire de préciser le genre des personnes désignées, quand cela aide à la compréhension du contexte mais surtout quand cela est une réelle question d'inclusivité (par exemple, pour parler des candidat·e·s reçu.e.s à un concours).

Si le masculin a valeur de neutre, cela induit que le féminin a valeur de différenciation. On en revient donc à un constat récurrent des féministes qui est qu'avant tout, les femmes sont définies par leur genre. En effet, puisque le masculin a valeur de neutre, cela signifie qu'il désigne autant un homme qu'une femme. Cependant, quand on féminise, alors on s'assure de mentionner une femme. Par conséquent, on insiste sur son genre, avant toute autre chose. En féminisant, on

¹⁰⁵ Anne Dister, et Marie-Louise Moreau, *op. cit.*, pp. 27-49.

¹⁰⁶ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 3.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Ibid.

donne une information supplémentaire en comparaison à un masculin qui, dans l'esprit commun, est totalement général. Pour Anne-Marie-Houdebine-Gravaud, l'argument n'est pas recevable. Elle explique en effet que :

Comme il n'existe en français que deux genres, on ne devrait pas qualifier le masculin de neutre. Il en va ainsi uniquement dans les langues sans genre où un terme s'emploie pour désigner par exemple un métier en général et ne spécifie tel ou tel sexe que porteur d'affixes précis (hongrois, coréen, etc., Houdebine, 1990-5). Cet argument du neutre est donc spécieux, comme celui de considérer seulement le féminin, certes spécifique, comme marqué et le masculin comme universel. Même si en effet celui-ci peut être dit générique comme certains termes (masculins ou féminins) valant pour l'ensemble du *genre humain* ou de *l'espèce humaine*.¹⁰⁹

Pour Houdebine-Gravaud, l'argument du masculin générique fonctionne donc seulement s'il se réfère à un ensemble ; il en va de même pour des féminins génériques. Pour Cerquiglini, l'emploi du masculin générique n'est, cependant, pas un impératif mais un choix conscient des locuteur·rice·s.¹¹⁰ C'est-à-dire que ce·tte dernier·ère est invité·e à se questionner sur la volonté de détailler ou, au contraire, d'omettre la caractéristique du genre dans son propos. Il suit l'opinion de Georges Dumézil selon laquelle « le masculin ne conquiert pas l'autre genre, il efface le sien. »¹¹¹ Cette approche permet de raccourcir les phrases, surtout puisqu'il n'est pas nécessaire de toujours expliciter en employant une double désignation.¹¹² Il est vrai que cela relève du choix de chacun·e d'employer un masculin générique ou non, cependant, puisque c'est la norme, on est tenté·e de se demander quelle est la part de libre-arbitre de ce mécanisme. Quand on a toujours été habitué·e à utiliser, à lire et à entendre des masculins génériques, est-ce si évident de se questionner, à chaque fois que nécessaire, si celui-ci est superflu ou non ? De plus, en ce qui concerne l'affirmation de Georges Dumézil que cite Bernard Cerquiglini, on constate que visuellement et phonétiquement, le genre masculin ne s'efface pas : il conquiert le genre féminin et on ne voit plus que sa marque grammaticale. Et c'est

¹⁰⁹ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, pp. 33-61.

¹¹⁰ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 3.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid.

bien pour cette raison qu'est née la problématique de l'écriture inclusive concernant les femmes.

On assiste à l'emploi d'un masculin générique pour les substantifs (les métiers...) et également quand on substantive des mots qui viennent d'autres catégories grammaticales (le rire, le froid, le chaud...) ¹¹³.

Maintenant que nous avons constaté les nombreuses utilisations du masculin générique, nous pouvons analyser comment sont représentées les femmes au sein de la langue.

3.2. La représentation des femmes dans le langage

« La question de la dénomination a une importance capitale : ce qui n'est pas nommé publiquement n'existe pas socialement. » ¹¹⁴ Le langage décrit une certaine représentation du monde, assurément faussée, puisque les femmes y sont peu présentes. Cette analyse se rapproche considérablement de ce que définit l'hypothèse *Sapir-Whorf* ¹¹⁵, qui suppose que la langue induit notre façon de considérer et de voir le monde.

Pour pallier cela, il serait possible de davantage féminiser et ne pas utiliser de « masculin générique ». Cela permettrait d'ailleurs une meilleure projection des filles dans leur avenir professionnel, comme l'expliquent Anne Dister et Marie-Louise Moreau : la perception commence par le langage, et il a été établi que les petites filles « veulent être infirmières plutôt que médecins, par exemple, [...] parce qu'elles ont l'impression que les médecins sont principalement des hommes. » ¹¹⁶ On parle ici « d'occultation ou d'invisibilité linguistique des femmes sous le masculin-mâle » ¹¹⁷.

¹¹³ Agnès Steuckardt, *op. cit.*, pp. 136-142.

¹¹⁴ Anne Dister, et Marie-Louise Moreau, *op. cit.*, pp. 27-49.

¹¹⁵ Louis-Jean Calvet, « Sapir Edward ». *Encyclopedia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/edward-sapir/>.

¹¹⁶ Anne Dister, et Marie-Louise Moreau, *op. cit.*, pp. 27-49.

¹¹⁷ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, p. 53.

[...] il importe de s'adresser à elles autrement, de les parler, de les écrire différemment, afin de leur permettre de nouveaux rêves, de nouvelles identifications. D'où les déconstructions féministes, les féminisations des discours et la féminisation des noms de métiers, pour sortir de cette occultation et leur permettre d'apparaître comme professionnelles dans la sphère sociale¹¹⁸

« [L]a langue comme les discours, comme les mentalités, transmettent dès leur plus jeune âge aux filles infériorisation et effacement linguistique et social. »¹¹⁹
L'éducation passe par la langue, puisqu'elle sert à faire circuler des connaissances. Ces dernières sont fortement teintées d'idées préconçues ancrées dans notre société patriarcale. Il y a ainsi beaucoup à accomplir au sein de la langue, surtout concernant les représentations sociales des femmes, qui sont souvent cantonnées à leurs rôles dans la sphère privée.

Les idées préconçues sur les rôles et métiers attribués à tel ou tel genre peuvent néanmoins changer. Anne-Marie Houdebine-Gravaud donne un exemple : « [...] la profession de secrétaire est au XVIIIe siècle réservée aux hommes puisque c'est un métier qui demande ordre et minutie. Au XXe siècle, les secrétaires sont surtout des femmes auxquelles on accorde ces qualités »¹²⁰. Cela montre bien le côté arbitraire des caractéristiques attribuées aux femmes et aux hommes dans notre société.

Certains mots induisent une dénomination différente bien qu'ils diffèrent seulement en la personne à laquelle ils réfèrent. Par exemple, dans le milieu de la restauration, un homme qui cuisine est un chef, tandis qu'une femme qui cuisine est une cuisinière. Et les chefs sont plus valorisés que les cuisinières.

Aussi, chien se réfère automatiquement à l'animal, son féminin évoque une fille ou une femme aux mœurs légères. C'est en faisant ce constat que Mary Ritchie Key,

¹¹⁸ Ibid, p. 54.

¹¹⁹ Ibid, p.53.

¹²⁰ Ibid, p. 51.

une anthropologue américaine, a décelé une langue des hommes et une langue des femmes.¹²¹

[L]a langue reflète les mentalités sexistes et les transmet. Même plus elle les enseigne, ce qui n'aide guère à faire bouger les discriminations sexuelles et à anticiper des évolutions sociales. Ainsi, tend-elle à inférioriser les femmes [...]¹²²

Les femmes sont peu représentées dans la langue, bien moins que les hommes, et quand elles le sont, ce n'est pas à leur avantage. Anne-Marie Houdebine-Gravaud rappelle d'ailleurs que beaucoup d'injures font référence aux femmes, à la féminité ou à des parties de leurs corps et toujours (ou presque) teintées d'une connotation sexuelle.¹²³

3.3. Quelle a été la place des femmes dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid_19 ?

Nous nous questionnons sur la place des femmes pendant la crise au sein de trois couches de la société : la sphère politique, la sphère professionnelle et la sphère familiale. Nous les étudierons successivement.

3.3.1. Dans la sphère politique

Il est important de noter que la crise a visiblement été – et est toujours – gérée par des hommes : le Premier ministre Édouard Philippe jusqu'au 3 juillet 2020 puis son successeur actuel Jean Castex¹²⁴, le ministre de la Santé Olivier Véran, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner jusqu'au 6 juillet 2020 puis son successeur actuel Gérald Darmanin, le ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire¹²⁵, et surtout, le Conseil scientifique – mis en place le 10 mars 2020 par Olivier Véran – qui est présidé par un homme et composé de 17 personnes : 12 hommes (18 pendant les 4

¹²¹ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, p. 115.

¹²² *Ibid*, p. 47.

¹²³ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*

¹²⁴ « Décret du 3 juillet 2020 portant nomination du Premier ministre ». *Légifrance*.

¹²⁵ « Décret du 6 juillet 2020 relatif à la composition du Gouvernement ». *Légifrance*.

jours où Didier Raoult en fit partie) et 5 femmes.¹²⁶ Lors de la première vague, la porte-parole du gouvernement français, Sibeth Ndiaye, occupait une place importante dans l'espace médiatique ; mais celle-ci a quitté ses fonctions au 6 juillet 2020 et a été remplacée par Gabriel Attal¹²⁷.

Force est donc de constater que, concernant la gestion politique de la crise sanitaire, peu de femmes ont fait partie du paysage médiatique en France. Une responsable politique interviewée par Barbara Romagnan met les mots sur cette situation : « On fait moins confiance à une fille. Tout le monde a l'idée qu'une fille a moins d'initiatives, que c'est une exécutante [...] »¹²⁸. Et dans les cas où une femme a des responsabilités politiques considérables, elle doit faire ses preuves, bien plus qu'un homme dans une situation similaire¹²⁹.

Selon Barbara Romagnan, les femmes ont des particularités et voient le monde différemment, ce qui a un impact positif sur les décisions politiques : les femmes ont tendance à œuvrer de manière plus concrète pour les citoyen·ne·s, et ne pas se contenter de faire de la « politique politicienne »¹³⁰ ; « [les femmes] donc font (sic) des propositions qui correspondent ou qu'elles pensent correspondre aux aspirations de la population visée »¹³¹. Il y aurait ainsi des avantages considérables à introduire davantage de femmes dans les cercles politiques.

Chacune des dix-huit régions françaises possède une Agence Régionale de Santé (ARS), organismes régionaux qui ont occupé une place centrale¹³² dans la gestion de l'épidémie en France. Sur dix-huit ARS, douze sont dirigées par des

¹²⁶ « Décret du 3 avril 2020 portant nomination des membres du comité de scientifiques constitué au titre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ». *Légifrance*.

¹²⁷ « Décret du 6 juillet 2020 relatif à la composition du Gouvernement », *op. cit.*

¹²⁸ Barbara Romagnan, « Être femme en politique : un stigmate légitimant », Fatou Sow éd., *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*. Karthala, 2009, pp. 299-318.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*

¹³² « Dix ans après leur création, les agences régionales de santé face au Covid-19 ». *Vie publique.fr*, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/274858-10-ans-apres-leur-creation-les-agences-regionales-de-sante-face-au-covid>.

hommes et six par des femmes¹³³. Emmanuel Macron mentionne les Agences Régionales de Santé dans son discours du 28 octobre 2020¹³⁴.

En conclusion, les femmes ont été peu présentes au sein de la sphère politique dans la gestion de la crise de coronavirus en France. Elles ont pourtant massivement contribué, dans la sphère professionnelle, à assurer la continuité d'activités essentielles. Nous examinerons dans la sous-section suivante si elles ont pour autant gagné en visibilité.

3.3.2. Dans la sphère professionnelle

Clémence Berson explique que « [p]our les femmes engagées dans des activités considérées comme essentielles, un effet positif de la crise sanitaire a été la valorisation et une meilleure reconnaissance de leur métier. »¹³⁵ Il est permis de se demander si, concrètement, cette reconnaissance n'a pas davantage concerné le corps médical et, notamment, infirmier (bien que majoritairement féminin¹³⁶), plutôt que les femmes. Il semblerait que l'on ait surtout voulu valoriser le métier que les personnes.

3.3.3. Dans la sphère familiale

Tout le monde a été touché par la crise sanitaire, plus ou moins durement. Cependant, sur le court terme, ce sont les femmes qui, majoritairement, se sont arrêtées de travailler pour s'occuper de leurs enfants, et non pas seulement en raison de la suppression de certains postes. De plus, elles ont été bien plus nombreuses que les hommes à travailler de chez elles et, par conséquent, à prendre en charge le suivi

¹³³ Agence régionale de santé | Agir pour la santé de tous. <https://www.ars.sante.fr/>. Consulté le 31 août 2021.

¹³⁴ Allocution d'Emmanuel Macron du 28 octobre 2020, *op. cit.*

¹³⁵ Clémence Berson, « Le travail des femmes pendant la crise de la Covid-19 ». *Banque de France*, 8 mars 2021, <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/le-travail-des-femmes-pendant-la-crise-de-la-covid-19>.

¹³⁶ Site internet de la DRESS, *op. cit.*

scolaire des enfants. Cela a entraîné, pour elles, une double journée simultanée, avec des conditions de travail dégradées.¹³⁷

La frontière entre sphère professionnelle et sphère familiale s'en est trouvée particulièrement effacée, et, encore une fois, singulièrement chez les femmes. En effet, pendant les heures de travail, celles-ci devaient s'occuper de l'éducation scolaire des enfants et d'une majorité des tâches domestiques, qui ont augmenté en raison du temps supplémentaire conséquent passé dans les foyers.¹³⁸ Les solutions du recours au télétravail, des arrêts pour garder les enfants ou du travail à mi-temps ont été présentées comme des mesures neutres alors que, concrètement, il s'est agi d'une « discrimination indirecte »¹³⁹ à l'égard des femmes, d'un « désavantage particulier »¹⁴⁰ pour elles. Comme mentionné ci-dessus, « [l]e télétravail concernant davantage les femmes, il peut contribuer à les reléguer à la sphère domestique »¹⁴¹, ce qui est particulièrement problématique en vue des efforts fournis depuis de nombreuses décennies afin de contrer cette affectation sexiste. D'ailleurs, la crise a mis en exergue ce problème soulevé par le fait que les femmes soient, dès que nécessaire, réassignées à des rôles importants dans la sphère privée au détriment de leur vie professionnelle, ce qui est « en partie le résultat de négociations intracouples »¹⁴². En effet, « les femmes sont celles qui se retrouvent le plus souvent à substituer des activités domestiques non rémunérées au temps de travail rémunéré »¹⁴³ quand la question se pose au sein du couple hétérosexuel.

Bien que depuis les années 1990 les affirmations reléguant femmes à la sphère privée et hommes à la sphère publique ont diminué, 16% des hommes de la population active française interrogés pendant la période de confinement déclarent « être d'accord avec des affirmations associant les femmes aux activités

¹³⁷ Anne Boring et al., « La crise sanitaire et les inégalités entre les sexes en France », Marc Lazar éd., *Le monde d'aujourd'hui. Les sciences sociales au temps de la Covid*. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 117-131.

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹ Ibid.

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Ibid.

domestiques et les hommes aux activités professionnelles »¹⁴⁴ (contre 8%, en 2018).

Une étude menée en Allemagne concernant la période de premier confinement nous apprend que les femmes étaient plus susceptibles de quitter le travail ou de réduire leurs heures que les hommes. Au moment de la fermeture des structures accueillant les enfants (écoles, crèches...), les parents, et surtout les mères, devaient prendre en charge davantage de tâches qu'à leur habitude. Les mères ont dû effectuer plus de travail non payé que les pères. Si seulement l'un des deux parents travaillait, celui-ci a effectué moins de tâches domestiques que celui qui ne travaillait pas.¹⁴⁵ Comme mentionné plus haut, les mères étaient celles qui ont le plus souvent réduit leurs heures de travail ou arrêté de travailler, donc il est peu étonnant de constater que ce sont elles qui ont effectué le plus de tâches ménagères et relatives à l'éducation des enfants.¹⁴⁶ La question se pose alors – et certains·es chercheurs·euses ont recentré leurs travaux pour tenter d'y répondre – de savoir si ce phénomène a subsisté après la fin du confinement.¹⁴⁷

Simone de Beauvoir écrivait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. »¹⁴⁸ Dans la même idée, l'article de Lena Hipp et Mareike Bünning nous fait comprendre qu'avec la crise sanitaire en cours, certaines femmes ont été ramenées à la place qui leur a été longtemps destinée : le domicile familial, et les charges qui vont avec celui-ci, c'est-à-dire l'éducation des enfants.¹⁴⁹ Dans le résumé de l'article, les deux chercheuses écrivent que les mères ont dû assumer les responsabilités parentales *supplémentaires*.¹⁵⁰ La crise a rompu l'équilibre établi : quand bien même les tâches domestiques étaient équitablement réparties au sein du

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Lena Hipp, et Mareike Bünning, « Parenthood as a Driver of Increased Gender Inequality during COVID-19? Exploratory Evidence from Germany ». *European Societies*, vol. 23, n° sup1, février 2021, p. 658-673.

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ La source de cette citation est inconnue.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Ibid.

couple auparavant, les changements nécessaires ont été endossés par les mères. Bien que les personnes interrogées aient indiqué qu'au tout début de la période de premier confinement, les tâches d'éducation des enfants étaient également réparties, cette tendance n'a pas duré : avec le temps, elles ont de plus en plus été effectuées par les femmes.¹⁵¹ Les résultats de l'étude menée par les deux chercheuses soulignent également que la parentalité est un facteur déterminant de l'accroissement des inégalités.¹⁵² La conclusion de l'étude est que les analyses permettent de constater une augmentation plutôt qu'une diminution des inégalités de genre en Allemagne, pendant la période de pandémie.¹⁵³

Ainsi, nous avons pu remarquer la présence relativement partielle des femmes dans la langue, mais leur présence significative au sein de toutes les strates de la société pendant la première vague pandémique de coronavirus en France. En dernière partie, il s'agira de proposer des solutions pour œuvrer à une meilleure inclusivité de la langue française.

4. Quelles solutions pour une langue plus inclusive ?

Le développement du français inclusif concerne d'abord la problématique du genre. Cependant, cela s'étend à l'inclusivité des personnes transgenres, dyslexiques et celles apprenant le français. L'entreprise qui consiste à démasculiniser la langue ne s'arrête pas uniquement à la féminiser et à utiliser l'écriture inclusive ; il s'agit aussi de fournir un effort de neutralisation, comme c'est le cas en anglais.¹⁵⁴ Nous aborderons successivement ces différentes solutions.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ Agnès Steuckardt, op. cit., pp. 136-142.

4.1. Féminiser

D'après l'édition numérique du Robert (2021), l'une des trois significations de « féminiser » est la suivante : « Faire du genre féminin ; donner un féminin à »¹⁵⁵. Une définition ancienne, datant du XVII^e siècle est également indiquée :

Terme factice dont on se sert en parlant de l'affectation de ceux qui veulent rendre féminins des mots qui originellement sont masculins, comme affaire, navire, foudre, comète, &c. Le génie de notre langue est de *féminiser* les mots autant que l'on peut.¹⁵⁶

Comme le mentionne Béatrice Fracchiolla en septembre 2018, son contraire, masculiniser, renvoie uniquement « à la dimension 'virile' » et ne fait « aucune référence à la langue »¹⁵⁷. Pour ce qui est du terme démasculiniser, elle rajoute qu'il est inexistant dans le dictionnaire et se demande si, en 2019, il fera son apparition¹⁵⁸ ; on constate qu'il ne s'y trouve pas, aujourd'hui, en 2021.

Il est important d'œuvrer à une féminisation des métiers, ou plutôt à leur « reféminisation », puisque, pour beaucoup d'entre eux, leur pendant féminin existait autrefois, en témoigne « médecine » :

« MÉDECINE – L'emploi du féminin pour désigner la science médicale est évidemment l'obstacle à la féminisation de médecin. Médecin a remplacé l'ancien mot mire, qui avait pour féminin mireresse ou mirgesse. À noter que c'est médecin qui est dérivé de médecine, et non l'inverse. On observe aujourd'hui l'usage de la médecin (cf. la juge, la chef), [...] »¹⁵⁹

On assiste à un évincement des femmes de la sphère publique, notamment professionnelle. Il ne suffit pas d'attaquer la langue, mais plutôt les institutions et

¹⁵⁵ « féminiser (définition) ». Le Robert (Dictionnaire en ligne), <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminiser>. Consulté le 21 juillet 2021.

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Béatrice Fracchiolla, CREM EA 3476 Colloque « Conflits sur/dans la langue: perspectives linguistiques, argumentatives et Discursives » Osnabrück, https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01872145/file/Présentation_Osnabrück_25_09.pdf

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Marina Yaguello, *Les mots ont un sexe : Pourquoi « marmotte » n'est pas le féminin de « marmot », et autres curiosités de genre*. Nouvelle édition revue et Augmentée, Points, 2014.

les coutumes langagières qui, au fil des siècles, ont fabriqué la norme. C'est en utilisant les mots, en adoptant un certain langage, qu'on les légitime.¹⁶⁰

Beaucoup arguent que le genre est arbitraire (ayant une part d'aléatoire) en se basant sur des éléments comparatifs entre deux langues. Par exemple, les genres des mots « lune » et « soleil » sont différents en français et en allemand. En somme, pour ces personnes, le genre n'a pas de signification. Cerquiglini demande si cela constitue toutefois une raison suffisante et valable pour ne pas utiliser des mots féminins pour les métiers (par exemple), quand cela semble davantage adéquat. Il explique d'ailleurs que le genre est arbitraire pour les inanimés, mais que ce n'est pas le cas pour les êtres-humain·e·s. Il cite plusieurs exemples : Chinois·e, instituteur·rice, adolescent·e, fille/garçon.¹⁶¹ Il écrit que « féminiser les noms de profession, c'est prendre au sérieux ce jumelage humain du genre et du sexe, vouloir l'étendre et le systématiser. »¹⁶² Et c'est bien là toute la question des combats linguistiques féministes, « prendre au sérieux » les femmes et leur place dans l'espace professionnel et public. Encore une fois, on constate que le langage permet de légitimer certaines situations et groupes sociaux.

Cependant, l'une des difficultés qui se pose aujourd'hui c'est que de nombreux féminins définissent, depuis longtemps dans l'histoire de la langue française, des ensembles de personnes exerçant la fonction employée au masculin. Anne Dister et Marie-Louise Moreau expliquent que ce phénomène est un « glissement de sens fréquent dans toutes les langues ».¹⁶³ Aujourd'hui, « garde » est aussi utilisé pour désigner les femmes qui font cette fonction ; cependant, l'ambiguïté persiste. Que faire ?

À propos de l'anomalie constituée par le nom *garde* – un féminin s'appliquant à des hommes –, les grammairiens notent effectivement qu'au départ, elle n'en était pas une, ces noms désignant la fonction et non la personne. Le propos est resservi, le plus souvent par des non-grammairiens, pour légitimer une autre anomalie – les masculins renvoyant à des

¹⁶⁰ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 5.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Ibid, chapitre 3.

¹⁶³ Anne Dister, et Marie-Louise Moreau, *op. cit.*, pp. 27-49.

femmes. Ici, toutefois, les noms concernés n'ont jamais désigné la fonction, le rôle, l'activité des personnes, mais seulement les personnes elles-mêmes.¹⁶⁴

Nous apprenons donc, qu'originellement, la question ne se posait pas, puisque « garde » désignait la fonction et non la personne. Peut-être serait-il possible de se réhabituer à l'utilisation originelle de ce terme ?

Ces difficultés rencontrées dans l'analyse féministe de la langue servent d'argument aux non spécialistes qui tentent de justifier l'emploi du masculin générique, comme de ce féminin, « garde », représentant un ensemble de personnes (qui peuvent être uniquement des hommes). Anne Dister et Marie-Louise Moreau estiment que cet argument est fallacieux : selon le genre, « garde » ne désigne pas la même chose ; un masculin générique employé au détriment de son équivalent féminin invisibilise les femmes. La cheffe et le chef sont deux mots qui désignent bien la même fonction mais exercée par deux personnes de genre différent. Cela n'a rien à voir avec la garde et le garde qui, respectivement, désignent un ensemble de personnes et une fonction. Anne Dister et Marie-Louise Moreau donnent plusieurs autres exemples : « ordonnance », « vigie », « sentinelle ». D'autres phénomènes apparaissent alors : ce sont des termes féminins se référant à des fonctions militaires généralement exercées par des hommes.

Tandis que depuis la fin du XVII^{ème} siècle¹⁶⁵, on a œuvré à ne plus utiliser certains mots féminins pour désigner des métiers (« médecine » par exemple), maintenant qu'un effort d'inclusivité du langage est fait, l'utilisation d'un langage épiciène et le processus de démasculinisation sont plus utilisés que la féminisation. Cela a pour but de ne pas invisibiliser des hommes au profit des femmes ; pourtant l'inverse a été le cas pendant plusieurs siècles au désavantage des femmes. Cependant, comme on a pu le voir précédemment, le masculin n'a pas tellement une valeur générique, puisqu'il entraîne des représentations masculines.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Éliane Viennot, *op. cit.*, p. 50.

Jean-Michel Blanquer insiste à deux reprises dans la circulaire publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports le 5 mai 2021 sur la féminisation des noms de métiers¹⁶⁶. Il conseille notamment de se référer au guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions¹⁶⁷ – plus communément connu sous le nom de *Femme, j'écris ton nom...* – publié en 1999.

Même le mot « covid » se retrouve au cœur d'une réflexion de genre grammatical. La désignation du mot « covid » a changé : alors qu'au début de la pandémie, ce mot était globalement utilisé – en français – en tant que mot masculin, l'Académie française a décidé, en mai 2020, que l'emploi féminin prévalait, puisque se référant au noyau « maladie »¹⁶⁸. On peut d'ailleurs constater qu'Emmanuel Macron a adopté cette décision dans ses discours puisqu'il emploie le masculin dans son discours du 24 novembre 2020.

Ainsi, comme l'explique Éliane Viennot dans le premier chapitre de son ouvrage *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, l'enjeu n'est pas tant d'œuvrer à la féminisation de la langue française, mais plutôt d'empêcher sa masculinisation.

4.2. Neutraliser

Nous pourrions prendre exemple sur l'anglais afin de neutraliser davantage le français, à commencer, entre autres, par certaines expressions construites avec un masculin générique.

Dans son discours du 13 avril, par exemple, Monsieur Macron dit « les uns des autres¹⁶⁹ » qui est une expression idiomatique en français mais que l'on

¹⁶⁶ Règles de féminisation du Ministère de l'Éducation Nationale, *op. cit.*

¹⁶⁷ « Le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions (1999) ». *Ministère de la Culture*, 31 décembre 1998.

¹⁶⁸ « Le covid 19 ou La covid 19 ». *Académie française*, 7 mai 2020, <https://www.academie-francaise.fr/le-covid-19-ou-la-covid-19>.

¹⁶⁹ Discours d'Emmanuel Macron du 13 avril 2020, *op. cit.*

pourrait, éventuellement, toujours écrire en écriture inclusive. Cependant, la question qui se pose est celle de la transmission orale. De façon similaire, on peut penser à « l'un et l'autre » et « quelqu'un ». Dans le cas où nous avons besoin de lister (par exemple, des métiers ou des adjectifs), il serait possible, en s'inspirant d'un procédé utilisé par certaines personnes transgenres, d'utiliser tour à tour une désignation féminine puis masculine, afin de visibiliser tout le monde. Cela peut cependant paraître peu esthétique ou jonché d'erreurs de grammaire, puisque les accords ne seraient pas semblables. Mais peut-être ne serait-ce qu'une question d'habitude ?

4.3. Utiliser des mots épïcènes ou la double désignation

Emmanuel Macron s'adresse plusieurs fois à son audience en utilisant la double désignation : « ils et elles », « Françaises, Français », « infirmiers et infirmières », « caissiers et caissières », « des femmes et des hommes »¹⁷⁰, « citoyennes et [...] citoyens »¹⁷¹, ... mais aussi en utilisant des pluriels épïcènes tels que « mes chers compatriotes », « les personnels », « l'ensemble des personnels », « les personnes », « malades », ... On constate que ces formules épïcènes utilisées par Macron sont au pluriel : ce sont des expressions non-genrées et englobantes. Cela permet de n'invisibiliser personne, ou plutôt de visibiliser tout le monde : les femmes ne se sentent pas exclues des propos du Président, et c'est une représentation plus juste de la réalité.

De plus, on note que de nombreux termes épïcènes employés par Macron sont, non seulement, les homophones de leurs équivalents féminins, mais aussi leurs homographes : « compatriotes », « spécialistes », « virologues », « épidémiologistes », « scientifiques »¹⁷², « maires », « jeunes »,

¹⁷⁰ Allocution d'Emmanuel Macron du 28 octobre 2020, *op. cit.*

¹⁷¹ « Allocution télévisée de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les résultats encourageants dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et un allègement des mesures de confinement en trois étapes à partir du 28 novembre, le 24 novembre 2020. » *Vie publique.fr*, 24 novembre 2020.

¹⁷² Discours d'Emmanuel Macron du 12 mars 2020, *op. cit.*

« généralistes »¹⁷³, « fonctionnaires », « secouristes », « militaires », « manutentionnaires », « journalistes », « gendarmes », « fragiles »¹⁷⁴, « modestes », « anesthésiste »¹⁷⁵, « bénévoles »¹⁷⁶.

L'expression « Françaises, Français » susmentionnée n'est pas sans rappeler la marque de fabrique du Général de Gaulle qui commençait ses discours politiques de cette façon. Tandis que certains académiciens ironisent sur cette formule, puisque le masculin générique suffirait selon eux à s'adresser à la population française, il est important de rappeler la portée politique de cette locution. Cerquiglini explique : en avril 1944, une ordonnance permet aux Françaises de voter, alors le Général de Gaulle rappelle intelligemment l'importance de ce texte législatif pour la vie politique française et son évolution vers davantage de parité.¹⁷⁷ Ici, il ne s'agit donc pas d'une « lubie féministe », mais bien d'un engagement politique. On constate, une fois de plus, à quel point ces deux domaines sont entremêlés.

Pour un langage plus inclusif, la double désignation est donc un outil intéressant. Bien que, comme dit au début de ce travail, cela prend du temps de tout énumérer et le temps est compté dans une allocution télévisée, c'est un outil très efficace d'inclusivité. Remarquons qu'Angela Merkel utilise de nombreuses fois la double désignation pour s'adresser à la population allemande : « *alle Bürgerinnen und Bürger* », « *eine Partnerin oder Partner* », « *Ärzte oder Ärztinnen* », « *jede und jeder* »¹⁷⁸.

Concernant les textes publiés au Journal officiel, l'ancien Premier ministre français, Édouard Philippe recommande, dans un souci « d'intelligibilité et de clarté », d'user de la double désignation ou réduplication (« le candidat ou la

¹⁷³ Discours d'Emmanuel Macron du 16 mars 2020, *op. cit.*

¹⁷⁴ Discours d'Emmanuel Macron du 13 avril 2020, *op. cit.*

¹⁷⁵ Allocution d'Emmanuel Macron du 28 octobre 2020, *op. cit.*

¹⁷⁶ Allocution d'Emmanuel Macron du 24 novembre 2020, *op. cit.*

¹⁷⁷ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 3.

¹⁷⁸ « Fernsehansprache von Bundeskanzlerin Angela Merkel ». *Bundesregierung*, <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/fernsehansprache-von-bundeskanzlerin-angela-merkel-1732134>.

candidate », par exemple) au détriment des formules écrites avec le point médian.¹⁷⁹ Plus haut nous nous sommes demandé qui l'on doit avantager concernant le langage inclusif Il est choisi ici, dans la sphère législative, d'avantager la compréhension du plus grand nombre (notamment les personnes ayant des difficultés de lecture) en tentant de visibiliser, autant que faire se peut, les femmes.

Pour Bernard Cerquiglini, il est néanmoins capital de ne pas utiliser la réduplication quand cela entrave la performance d'un message dont l'efficacité est primordiale (par exemple, les annonces dans les transports en commun : « Tous les voyageurs sont priés de descendre. »)¹⁸⁰. En effet, dans ce cas, l'important est d'être le plus concis possible car il y a une problématique de rapidité de la diffusion du message qui entre en jeu. La visibilité n'est pas l'essentiel. Cerquiglini explique que la personne qui parle est juge concernant l'emploi de la réduplication ou du masculin générique. Cela demande une gymnastique linguistique, mais le linguiste invoque la confiance envers les locuteur·rice·s. La pratique de la langue n'est pas seulement un ensemble de règles à appliquer, mais elle comporte une grande part d'humain, et le contexte rentre également en ligne de compte.¹⁸¹ C'est pourquoi, il importe que tout le monde fournisse un effort dans sa pratique, et adopte la langue la plus adéquate en fonction de ce qu'il est nécessaire de décrire ou de détailler.

A l'instar des termes « auditoire » (l'ensemble des auditeurs et auditrices) et « lectorat », nous pourrions également utiliser des mots épiciens englobant hommes et femmes, qui sont aujourd'hui rarement employés et ont une connotation abstraite, voire en créer. Cependant, cela présuppose de fournir un effort considérable car c'est un changement majeur dans notre façon de parler, ces mots relevant d'un langage plus soutenu. Cerquiglini a confiance en ce sujet, néanmoins, si l'on doit toujours réfléchir à quel mot employer, le langage pourrait devenir policé.

¹⁷⁹ Bernard Cerquiglini, *op. cit.*, chapitre 3.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Ibid.

4.4. Réutiliser l'accord de proximité

L'accord de proximité, usité en latin, veut que l'on accorde avec le dernier substantif, peu importe son genre.¹⁸² Au XVII^e siècle, Vaugelas était partisan de l'accord de voisinage, ou règle de proximité – longtemps employée entre le XV^e et le XIX^e siècle¹⁸³ : pour lui, les sonorités sont importantes ; c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas uniquement d'indiquer, dès que faire se peut, que le genre le plus noble est le masculin et donc que l'on doit accorder en fonction de celui-ci.¹⁸⁴ Par exemple, dans la phrase « Les hommes et les femmes sont intelligentes. », avec l'accord de proximité, l'adjectif qualificatif « intelligent » s'accorde en genre et en nombre avec le dernier substantif qui le précède, c'est-à-dire avec « femmes » qui est un nom féminin pluriel : on accorde donc « intelligent » au féminin pluriel, « intelligentes ».

Pourquoi la règle du « masculin l'emporte sur le féminin » prévaudrait-elle donc sur une règle plus soucieuse de la mélodie du langage, comme l'est la règle de proximité ? En effet, favoriser l'harmonie sonore est un argument plus pertinent pour maintenir la beauté d'une langue plus que d'user de règles abusives et dissonantes. C'est dans ce cas-là, par exemple, que linguistique et politique se confrontent. La linguistique cherche tout d'abord à expliquer et décrire la langue, mais elle sert également d'outil pour imposer une certaine vision du monde et rationaliser et légitimer l'ordre social.

4.5. Bannir les expressions sexistes

L'utilisation du terme « fraternels »¹⁸⁵ renvoie tout d'abord à la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité ». Cette expression est peu inclusive dans

¹⁸² Christine Bard, « « On ne peut plus rien dire... » », *Féminismes. 150 ans d'idées reçues*, sous la direction de BardChristine. Le Cavalier Bleu, 2020, pp. 275-286.

¹⁸³ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, pp. 219-221.

¹⁸⁴ Agnès Steuckardt, *op. cit.*, pp. 136-142.

¹⁸⁵ Discours d'Emmanuel Macron du 13 avril 2020, *op. cit.*

cette partie de discours ¹⁸⁶ également, puisqu'Emmanuel Macron s'adresse à l'ensemble des « concitoyens » (et concitoyennes, oubliées), dans lequel il s'inclut, puisqu'il emploie le pronom personnel « nous ».

A titre d'exemple supplémentaire, on pense également à l'expression « Mademoiselle » (et son équivalent allemand *Fraulein*) qui se réfère au statut marital d'une femme (non mariée), alors qu'aucun terme n'existe pour désigner un homme qui n'est pas encore époux. Par une circulaire du 26 décembre 2012, le Premier ministre français, François Fillon, a interdit l'utilisation du terme « mademoiselle » (entre autres) dans les documents administratifs.¹⁸⁷ Une femme n'a pas à être présentée en fonction d'un rattachement à un homme (son père ou son mari).

On pourrait également penser à adapter les expressions juridiques « en bon père de famille » (qui concerne les locataires) et « en homme probe et libre »¹⁸⁸ (qui concerne les juré·e·s), puisque les femmes font partie de ces sphères-ci.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le sujet des termes injurieux, qui a été étudié par Anne-Marie Houdebine-Gravaud est intéressant à explorer. En effet, beaucoup d'injures font références aux parties génitales des femmes ou à des comportements dits « féminins », par exemple. Il en va de même pour des termes dont le masculin n'est pas du tout ou moins injurieux que son équivalent féminin : « gars » (sur le modèle de garçon) et son féminin « garce », « salaud/salop » (homme méchant) et « salope » (désigne une femme aux mœurs légères), « con(nard) » et « conne » (con est un terme vulgaire pour désigner les parties génitales féminines), « putain » (qui désigne la prostituée).

¹⁸⁶ Discours d'Emmanuel Macron du 12 mars 2020, *op. cit.*

¹⁸⁷ « Conseil d'État, 2ème et 7ème sous-sections réunies, 26/12/2012, 358226, Publié au recueil Lebon ». *Légifrance*, décembre 2012, <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000026837518/>.

¹⁸⁸ Anne Dister, et Marie-Louise Moreau, *op. cit.*, pp. 27-49.

4.6. Utiliser le pluriel inclusif « iels »

L'émergence relativement récente de l'utilisation du pronom « iels », contraction des deux formes plurielles genrées « ils » et « elles », se pose en solution pour tendre vers un langage plus inclusif. En plus d'inclure les deux genres binaires, il est utilisé par les personnes ne s'identifiant à aucun de ces deux genres mais plutôt comme personnes transgenres. Il se dresse comme un équivalent du *they* anglophone, originellement non généré. Il est également possible d'utiliser un pluriel (exemple : les journalistes), cependant Anne-Marie Houdebine-Gravaud est d'avis que « l'occultation est encore plus importante »¹⁸⁹. En effet, en utilisant un pluriel, notamment épïcène comme dans l'exemple donné ci-dessus, on ne fait pas cas du genre, mais on dissimule l'individu. On le définit par un ensemble flou, il est absorbé par un tout indistinct. À moins que l'on voie les choses comme le poète autrichien Rainer Maria Rilke :

Est-il possible que l'on ne sache rien de toutes les jeunes filles qui vivent cependant ? Est-il possible que l'on dise : « les femmes », « les enfants », « les garçons » et qu'on ne se doute pas, que, malgré toute sa culture, l'on ne se doute pas que ces mots, depuis longtemps, n'ont plus de pluriel, mais n'ont qu'infiniment de singuliers.¹⁹⁰

« [L]a langue est « vivante », créative, elle peut intégrer ces nouvelles réalités dans de nouvelles désignations (comme elle le fait dans d'autres domaines [...]) »¹⁹¹. Nous avons tenté de montrer dans cette partie que la langue n'est pas immuable, elle peut évoluer afin de mieux correspondre aux réalités. Il existe déjà de nombreux outils permettant d'avoir un langage plus inclusif. Aussi, la création et l'utilisation effective de nouveaux termes tels que *iels* peuvent être également un exemple d'évolution.

¹⁸⁹ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, pp. 33-61.

¹⁹⁰ Rainer Maria Rilke, *Die Aufzeichnungen des Malte Laurids Brigge*, 1910. [Ist es möglich, daß man »die Frauen« sagt, »die Kinder«, »die Knaben« und nicht ahnt (bei aller Bildung nicht ahnt), daß diese Worte längst keine Mehrzahl mehr haben, sondern nur unzählige Einzahlen? Ja, es ist möglich.]

¹⁹¹ Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *op. cit.*, pp. 33-61.

Conclusion

Nous avons pu constater que les langues mettent du temps à évoluer. Les questions d'inclusivité de la langue sont en plein essor. Les détracteurs du langage inclusif trouveront peut-être un terrain d'entente avec les linguistes et féministes qui tentent de faire évoluer la langue afin de faire prendre conscience de la présence des femmes au sein de la société. En tout cas, il semblerait qu'il soit encore trop tôt pour que la langue inclusive, et surtout l'écriture inclusive, fassent leur apparition au sein de la sphère politique et des documents officiels. Espérons que, si des solutions sont apportées concernant la difficulté à pratiquer l'écriture inclusive, qui fait l'objet de vives critiques visant à défendre les personnes dyslexiques et aveugles, cette manière de davantage représenter les femmes au sein du langage sera mieux considérée et prise en compte, et que l'on ne s'arrêtera pas à dire qu'il s'agit d'une lubie féministe. Pour Luise Pusch, fondatrice de la linguistique féministe allemande, il est important de se questionner sur comment « transformer des langues mâles en langues humaines »¹⁹².

En quoi les combats linguistiques font-ils avancer la lutte féministe ? Pourquoi n'est-ce pas secondaire ? Pourquoi un grand nombre de personnes dit-il que ce n'est pas un vrai combat ?

La question est légitime, d'autant plus qu'elle ne se pose pas seulement maintenant au sein de la société actuelle, mais était déjà présente au XV^{ème} siècle, dès la naissance de l'imprimerie. En effet, comme l'explique Éliane Viennot, cette invention entraîne nombres d'innovations sur des « sujets plus pressants que le genre des mots »¹⁹³. Dans un monde gouverné par les hommes, fait par et pour les hommes, la question n'est, en effet, peut-être pas pressante pour eux, pourtant, pour

¹⁹² Claire Michard, et Catherine Viollet, « Sexe et genre en linguistique – Quinze ans de recherches féministes aux États-Unis et en R.F.A. » *Recherches féministes*, vol. 4, n° 2, 1991, p. 108.

¹⁹³ Éliane Viennot, *op. cit.*, pp. 13.

la plupart des femmes, elle l'est assurément. Leur visibilité est loin d'être une nouveauté, puisque le sujet revient plus ou moins régulièrement depuis plusieurs siècles.

Comme l'écrit la romancière autrichienne Ingeborg Bachmann, il n'y a pas de monde nouveau sans langue nouvelle (*Keine neue Welt ohne neue Sprache*¹⁹⁴). Et là est bien toute l'enjeu : un monde plus inclusif ne se construira pas sans changement dans la langue, et vice-versa.

¹⁹⁴Ingeborg Bachmann, *Das dreißigste Jahr*, Piper, 1961.

Bibliographie

- « Allocution télévisée de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur l'annonce d'un nouveau confinement d'une durée d'un mois minimum pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le 28 octobre 2020. » Vie publique.fr, 28 octobre 2020.
- « Allocution télévisée de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les résultats encourageants dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et un allègement des mesures de confinement en trois étapes à partir du 28 novembre, le 24 novembre 2020. » Vie publique.fr, 24 novembre 2020.
- « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la lutte contre l'épidémie de COVID-19, l'engagement des personnels soignants et la protection des personnes vulnérables, à Paris le 12 mars 2020. » Vie publique.fr, 12 mars 2020.
- « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur la mobilisation face à l'épidémie de COVID-19, la guerre sanitaire contre le coronavirus et sur les nouvelles mesures adoptées (report du 2e tour des municipales, suspension des réformes ». Vie publique.fr, 16 mars 2020.
- « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur l'épidémie de COVID-19, le prolongement du confinement et le déconfinement progressif à partir du 11 mai, les aides aux entreprises et le maintien de la fermeture des frontières, Paris, 1 ». Vie publique.fr, 13 avril 2020.
- « Décret du 3 avril 2020 portant nomination des membres du comité de scientifiques constitué au titre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ». *Légifrance*, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041781901>. Consulté le 12 septembre 2021.
- « Décret du 3 juillet 2020 portant nomination du Premier ministre ». *Légifrance*, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042079117>. Consulté le 12 septembre 2021.
- « Décret du 6 juillet 2020 relatif à la composition du Gouvernement ». *Légifrance*, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042088964>. Consulté le 12 septembre 2021.
- « Dix ans après leur création, les agences régionales de santé face au Covid-19 ». Vie publique.fr, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/274858-10-ans-apres-leur-creation-les-agences-regionales-de-sante-face-au-covid>. Consulté le 11 septembre 2021.

« féminiser (définition) ». Le Robert (Dictionnaire en ligne), <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminiser>. Consulté le 21 juillet 2021.

« Fernsehansprache von Bundeskanzlerin Angela Merkel ». Bundesregierung, <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/fernsehansprache-von-bundeskanzlerin-angela-merkel-1732134>. Consulté le 5 septembre 2021.

« Gendergerechte Sprache im Büroalltag ». Beuth, <https://www.beuth.de/de/themenseiten/din-5008/gendergerechte-sprache-im-bueroalltag>. Consulté le 3 septembre 2021.

« Gesetz zur Änderung der in das Geburtenregister einzutragenden Angaben ». buzer.de, 18 décembre 2018, <https://www.buzer.de/sl.htm?g=GeReg%C3%84ndG&f=1>.

« Le covid 19 ou La covid 19 ». Académie française, 7 mai 2020, <https://www.academie-francaise.fr/le-covid-19-ou-la-covid-19>.

« Le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions (1999) ». Ministère de la Culture, 31 décembre 1998, <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Documentation-administrative/Le-guide-d-aide-a-la-feminisation-des-noms-de-metiers-titres-grades-et-fonctions-1999>.

« Règles de féminisation ». Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>. Consulté le 5 septembre 2021.

ABBOU Julie, « La langue est-elle toujours un lieu de lutte féministe? : De la contrefaçon sémiotique à la libéralisation ». *Recherches féministes*, vol. 32, no 2, 2019, p. 235.

ABBOU Julie, et al. « Qui a peur de l'écriture inclusive? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien ». *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, no 44, mai 2018. <https://journals.openedition.org/semen/10800>.

Agence régionale de santé | Agir pour la santé de tous. <https://www.ars.sante.fr/>. Consulté le 31 août 2021.

BACHMANN Ingeborg, *Das dreißigste Jahr*, Piper, 1961.

BARD Christine, « « On ne peut plus rien dire... » », *Féminismes. 150 ans d'idées reçues*, sous la direction de Bard Christine. Le Cavalier Bleu, 2020, pp. 275-286.

- BERSON Clémence, « Le travail des femmes pendant la crise de la Covid-19 ». Banque de France, 8 mars 2021, <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/le-travail-des-femmes-pendant-la-crise-de-la-covid-19>. Consulté le 11 septembre 2021.
- BERTHELOT-GUIET Karine et KUNERT Stéphanie, « Linguistique, sémiologie et sexuation », *Communication & langages*, vol. 177, no. 3, 2013, p. 118.
- BORING Anne et al., « La crise sanitaire et les inégalités entre les sexes en France », Marc Lazar éd., *Le monde d'aujourd'hui. Les sciences sociales au temps de la Covid*. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 117-131.
- BOSVIEUX-ONYEKWELU Charles, « « Droits humains » vs « droits de l'Homme ». Arguments en faveur de l'inclusivité du langage des droits », *Cahiers du Genre*, vol. 69, no. 2, 2020, pp. 131-150.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*. Ed. du Seuil, 2001.
- BRAUER Markus, « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales ». *L'Année psychologique*, vol. 108, no 2, 2008.
- CALVET Louis-Jean, « Sapir Edward ». *Encyclopedia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/edward-sapir/>.
- CARRERE D'ENCAUSSE Hélène, et LAMBRON Marc, *Lettre ouverte sur l'écriture inclusive* | Académie française. 7 mai 2021, <https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>.
- CERQUIGLINI Bernard, *Le ministre est enceinte, ou, La grande querelle de la féminisation des noms*. Éditions du Seuil, 2018.
- CHAURAND Jacques, « L'ancien français (XIIe-XIIIe siècles) », Jacques Chaurand éd., *Histoire de la langue française*. Presses Universitaires de France, 2006, pp. 19-43.
- COULOMB-GULLY Marlène, « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel ». *Mots*, no 70, novembre 2002, p. 103-13. <https://journals.openedition.org/mots/9683>.
- DEHAENE Stanislas, *Apprentissage de la lecture : apports des sciences cognitives*, Collège de France et Unité INSERM-CEA de Neuro-imagerie Cognitive, https://www.college-de-france.fr/media/stanislas-dehaene/UPL6307746785514574202_Les_fondements_cognitifs_de_l_apprentissage_de_la_lecture_CDF_v3.pdf. Consulté le 11 septembre 2021.
- Démographie des professionnels de santé - DREES. <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>. Consulté le 5 septembre 2021.

DISTER Anne, et MOREAU Marie-Louise , « 2. L'argumentaire des partisans et des opposants », , Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, De Boeck Supérieur, 2009, pp. 27-49.

FRACCHIOLLA Béatrice, CREM EA 3476 Colloque « Conflits sur/dans la langue: perspectives linguistiques, argumentatives et Discursives » Osnabrück, https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01872145/file/Présentation_Osnabrück_25_09.pdf

de GOUGES Olympe, « Femme, réveille-toi ! » : déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et autres écrits. Édité par Martine Reid, Gallimard, 2018, pp. 29-32.

Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2015.

HIPP Lena, et BÜNNING Mareike, « Parenthood as a Driver of Increased Gender Inequality during COVID-19? Exploratory Evidence from Germany ». *European Societies*, vol. 23, no sup1, février 2021, p. 658-673. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.1080/14616696.2020.1833229>.

HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « Éliane Viennot, Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française. Éditions iXe, Donnemarie-Dontilly, 2014, 119 p. », *Travail, genre et sociétés*, vol. 39, no. 1, 2018, pp. 219-221.

HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, vol. 106, no. 4, 2003

HUGONNIER Claire, « Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions ». *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, no 62, novembre 2020.

KRAMPLE Ulrike, « Meike LAUGGAS, Mädchenbildung bildet Mädchen. Eine Geschichte des Begriffs und der Konstruktionen (La formation des filles crée les filles. Une histoire de la notion et des constructions), Milena, Feministische Theorie, vol. 40, Vienne, 2000.

Déclaration universelle des droits de l'homme. 6 octobre 2015, <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>. Consulté le 11 septembre 2021.

Langue : accords. <http://www.elianeviennot.fr/Langue-accords.html>. Consulté le 5 septembre 2021.

- LE MANCHEC Claude, « Le langage et la langue chez Pierre Bourdieu », *Le français aujourd'hui*, vol. 139, no. 4, 2002, pp. 123-126.
- LOISON-LERUSTE Marie, PERRIER Gwenaëlle, et NOÛS Camille, « Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française ? », *Cahiers du Genre*, vol. 69, no. 2, 2020, pp. 5-29.
- MANESSE Danièle et SIOUFFI Gilles, *Le féminin et le masculin dans la langue: l'écriture inclusive en questions*. Esf sciences humaines, 2019
- PERRY Véronique, « Catégories du genre linguistique et performativité : pour une expérimentation des « identités contextuelles de genre » en classe d'anglais ». *Ela*.
- Etudes de linguistique appliquée*, vol. no 142, no 2, 2006, pp. 201-214.
 « Définition : féminité ». Larousse.fr, Larousse,
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%C3%A9minit%C3%A9/33>
 215. Consulté le 5 septembre 2021.
- RICHARD Lionel, « Klemperer Victor », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/victor-klemperer/>. Consulté le 11 septembre 2021.
- RIEGEL Martin, et al., *Grammaire méthodique du français*. 3e éd, Presses universitaires de France, 2004, p. 31.
- ROMAGNAN Barbara, « Être femme en politique : un stigmaté légitimant », Fatou Sow éd., *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*. Karthala, 2009, pp. 299-318.
- STEUCKARDT Agnès, « Danièle Manesse et Gilles Siouffi éd., *Le féminin & le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*. Paris, ESF Sciences humaines, 2019, 208 p. », *Mots. Les langages du politique*, vol. 122, no. 1, 2020, pp. 136-142.
- VIENNOT Éliane, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! petite histoire des résistances de la langue française*. Nouvelle édition augmentée, Editions iXe, 2017, pp. 122-123.
- YAGUELLO Marina, *Les mots ont un sexe : Pourquoi « marmotte » n'est pas le féminin de « marmot », et autres curiosités de genre*. Nouvelle édition revue et Augmentée, Points, 2014.

Eidesstattliche Erklärung zur Prüfungsleistung

Hiermit versichere ich, dass ich die vorliegende Arbeit selbstständig verfasst und keine anderen Hilfsmittel als die angegebenen verwendet habe. Die Stellen, die anderen Werken (gilt ebenso für Werke aus elektronischen Datenbanken oder aus dem Internet) wörtlich oder sinngemäß entnommen sind, habe ich unter Angabe der Quelle und Einhaltung der Regeln wissenschaftlichen Zitierens kenntlich gemacht. Diese Versicherung umfasst auch in der Arbeit verwendete bildliche Darstellungen, Tabellen, Kartenskizzen und gelieferte Zeichnungen. Mir ist bewusst, dass Täuschungen nach der für mich gültigen Studien- und Prüfungsordnung geahndet werden.

Aix-en-Provence,
13. September 2021

Ort, Datum

A handwritten signature consisting of stylized initials, possibly 'JM', enclosed in a rectangular box.

Unterschrift der Verfasserin